72-27
2

72-27
2

LE COMMERCE ROCHELAIS

LES

ROCHELAIS ET LE CANADA

PAR

Emile GARNAULT

Secrétaire-Archiviste

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

LA ROCHELLE

TYP. S. MARTIN, Sr DE C. MARESCHAL, 20, RUE DE L'ESCALE

1895

LES ROCHELAIS ET LE CANADA

INTRODUCTION.

Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire du Canada, mais de rappeler la part prise par les Rochelais à la fondation de la Nouvelle-France, nom qui fut donné au Canada, à notre première colonie, tout en faisant ressortir l'importance de son commerce avec la Rochelle, malgré les entraves apportées par le gouvernement qui, tout d'abord, le monopolisa, et défendit à tout protestant d'y émigrer.

Après avoir retracé les efforts des Rochelais pour que cette belle et riche colonie ne soit pas abandonnée à l'Angleterre, après la guerre de sept ans, je m'attache à démontrer son importance et combien elle eut acquis de valeur, si la constitution du royaume n'avait pas favorisé les colonies anglaises au détriment de celles de la France.

Puis, je passe en revue la situation de nos frères du Canada, sous la domination anglaise, aujourd'hui au nombre de près de deux millions, descendants tous ou presque tous des premiers colons qui s'expatrièrent, ayant confiance dans cette colonie naissante et dans l'espoir d'y trouver une situation meilleure que sur le vieux continent. Aunisiens, pour une grande part, ils eurent toujours avec le port de la Rochelle les meilleures et les plus importantes relations commerciales.

Enfin, il m'a paru utile de rappeler le peu d'importance de notre

commerce actuel avec le Canada, d'après les dernières statistiques connues, tout en exprimant le vœu qu'un commerce direct s'établisse, de façon à montrer à nos frères de l'ancienne Nouvelle-France que nous n'avons rien oublié et que nous souhaitons voir le port de Québec reprendre avec celui de la Rochelle des relations profitables aux deux pays.

Pour mon travail, j'ai eu recours à bien des ouvrages, des pièces inédites et aux archives de la Chambre de Commerce de la Rochelle. N'ayant pas surchargé mon texte de renvois, je tiens à déclarer que mes recherches proviennent :

Des archives de la Chambre de Commerce de la Rochelle.

De l'histoire de la Nouvelle-France, par M. LESCARBOT.

De l'histoire du Canada, par F. X. GARNEAU.

De l'histoire du Canada et des Canadiens français, par Eug. REVEILLAUD.

De l'histoire de la compagnie des Indes, par DUFRÈNE DE FRANCHEVILLE.

De la France et le Canada, par E. AGOSTINI.

De Samuel Champlain, histoire de sa vie, par N. E. DIONNE.

Du dictionnaire généalogique des familles canadiennes, par l'abbé Cyprien TANGUAY.

Des Rochelais à Terre-Neuve, par G. MUSSET.

De Samuel Champlain (Extrait du recueil des actes de la commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure. Tome 1, n° 9, 1867).

Des rapports sur le Commerce des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, par le comte de TURENNE.

Des tableaux du Commerce et de la navigation du Canada.

EMILE GARNAULT.

LES

ROCHELAIS ET LE CANADA

Les premiers navigateurs qui aient pris terre sur le sol de l'Amérique septentrionale furent Jean et Sébastien Cabot, vénitiens au service de l'Angleterre. En 1497 ils découvrirent le Labrador, tentative qui resta infructueuse. Après eux vinrent Jean Denis d'Harfleur, Thomas Aubert, Verazzani, et surtout Jacques Cartier qui, en 1534, remonta le Saint-Laurent jusqu'à l'endroit dit Hochelaga et y fonda Montréal. Il prit possession de tout le pays au nom du roi de France.

D'après Thévet, historiographe de Henri II, les Rochelais naviguaient dans les eaux de Terre-Neuve dès 1488, c'est-à-dire deux ans avant le voyage de Christophe Colomb. Ce fait ne paraît pas invraisemblable, quand on sait que dans tous les temps et principalement au XVe siècle, les Rochelais se livraient à la pêche de la baleine ; pêche qui dut les entraîner dans les mers septentrionales.

En 1534, Cartier, accomplissant un voyage au Saint-Laurent, dit avoir rencontré dans les eaux de ce fleuve, un navire rochelais cherchant son lieu de pêche.

Dès le XIIe siècle, la Rochelle était une ville maritime très

importante, si l'on en croit la légende d'Auffrédy, riche bourgeois et armateur, le fondateur de l'aumônerie qui est devenue depuis l'hôpital militaire de la Rochelle. Dès cette époque, les Rochelais passaient pour les marins les plus hardis et les plus audacieux.

. . .

En 1542, Jean-François de la Roque sieur de Roberval, nommé par François Ier, gouverneur et lieutenant général du Canada et Hochelaga (Montréal), partit de la Rochelle avec trois navires, deux cents colons et plusieurs gentilshommes, ayant pour pilote général Jehan Alfonse, fixé à la Rochelle, qui remplaçait Jacques Cartier, choisi d'abord pour accompagner de Roberval.

Cette expédition partant de la Rochelle, il est bien permis d'admettre que des Rochelais durent en faire partie et qu'ils doivent compter au nom des premiers émigrants qui arrivèrent au Canada ; surtout si l'on tient compte du caractère des Rochelais, signalés comme *fendant les mers, gourmandant les orages et, en dépit des vents, voyageant au-delà du soleil.*

. . .

Il nous faut attendre l'année 1603 pour trouver trace de notre établissement dans le Canada, par la concession octroyée à Pierre du Gua, sieur de Monts, que le roi Henri IV nomma lieutenant-général de la Nouvelle-France, nom donné par Cartier au pays dont il s'empara.

La société formée par de Chastes, prédécesseur de de Monts, fut augmentée de plusieurs marchands de la Rochelle et quatre navires furent équipés, deux pour faire la traite à Tadoussac, visiter les côtes et saisir les bâtiments surpris à trafiquer avec les sauvages, deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur établissement ; ces navires partirent du Hâvre-de-Grâce, dans le mois de mai 1604, et se dirigèrent vers l'Acadie, que de Monts préférait au Canada, parce que le climat y était plus doux. C'était d'ailleurs la contrée la plus fréquentée par les

pêcheurs de Normandie, de Bretagne, de la Rochelle et des pays Basques qui, depuis près d'un siècle, n'avaient pas cessé d'être comme les éclaireurs des grandes découvertes.

Au nombre des marchands rochelais associés à de Monts, citons Georges et Maquin : ceux-ci durent favoriser le commerce de la colonie par la Rochelle.

. . .

A cette époque, le Commerce n'était pas libre, il fallait s'adresser à ceux qui, munis d'un privilège, avaient seuls le droit de trafiquer avec les sauvages. Le privilège de de Monts s'étendait du 40e au 46e degré pour peupler, cultiver et faire habiter ces terres le plus promptement..... à la condition d'y planter la foi catholique, et permettant de laisser vivre chacun dans sa religion.

Les marchands de la Rochelle, principalement, formèrent une grande opposition au privilège accordé à de Monts, qui ne persévéra pas moins dans la réalisation de sa concession. Il confia à Poutrincourt le commandement d'une nouvelle expédition et des ordres furent donnés pour l'affrètement du navire le *Jonas*, de 150 tonneaux, qui fut armé et équipé à la Rochelle. Le 11 mai 1606, ce navire partait ayant à son bord plusieurs artisans et des gentilshommes, entre autres Marc Lescarbot, avocat parisien, un érudit et un gai compagnon.

Quand Lescarbot arriva à la Rochelle, au commencement du mois d'avril, il fut reçu à bras ouverts, et, avant son départ, il composa, en vers, ses adieux à la France.

Le *Jonas* mit à la voile une première fois vers le milieu d'avril, mais en sortant du havre il alla se frapper sur l'une des tours de la Chaine, et se fit des avaries qui retardèrent son départ d'un mois. Le capitaine Foulques fit radouber son navire avec la plus grande diligence et, le 11 mai, le *Jonas* reprit la mer pour ancrer à Chef-de-Baie attendre des vents favorables.

Le 27 juillet, le *Jonas* entrait à Port-Royal, bannière déployée. Cette expédition partie de la Rochelle devait assurément compter des Rochelais parmi les émigrants ?

La page où Lescarbot raconte ses impressions de départ mérite d'être reproduite.

« Arrivez que nous fûmes à la Rochelle, nous y trouvâmes les » sieurs de Monts et de Poutrincourt qui y étoient venus en poste, » et notre navire, appelé le *Jonas,* du port de cent cinquante » tonneaux, prêt à sortir hors les chaines de la ville pour attendre » le vent..... Mais les ouvriers, parmi la bonne chère (car ils » avoient chacun vingt sols par jour), faisoient de merveilleux » tintamarres au quartier de Saint-Nicolas, où ils étoient logez. » Ce qu'on trouvait fort étrange en une ville si réformée que » la Rochelle, en laquelle ne se fait aucune dissolution apparente : » il faut que chacun marche l'œil droit, s'il ne veut encourir la » censure soit du maire, soit des ministres de la ville.....

» Et puisque j'entreprends une histoire narrative des choses en » la façon qu'elles se sont passées, je dirai que ce nous est une » chose honteuse que les ministres de la Rochelle priassent Dieu » chaque jour en leurs assemblées pour la conversion des » pauvres peuples sauvages et même pour notre conduite, et que » nos ecclésiastiques ne fissent pas le semblable. De vérité nous » n'avions prié ni les uns ni les autres de ce faire, mais en cela se » reconnoît le zèle d'un chacun. Enfin, peu auparavant notre » départ il me souvint de demander au sieur curé ou vicaire de » l'église de la Rochelle, s'il ne pourroit point trouver quelque » sien confrère qui voulût venir avec nous : ce que j'esperoy se » pouvoir aisément faire, pource qu'ils étoient là en assez bon » nombre, et joint qu'étant en une ville maritime, je cuidoy qu'ils » prinssent plaisir de voguer sur les flots ; mais je ne peu rien » obtenir. Et me fut dit pour excuse qu'il faudroit des gens qui » fussent poussez de grand zèle de piété pour aller en tels voyages » et seroit bon de s'adresser aux pères jésuites. Ce que nous ne » pouvions faire alors, notre vaisseau ayant presque sa charge. » A propos de quoy, il me souvient avoir plusieurs fois ouy dire » au sieur de Poutrincourt qu'après son premier voyage étant en » court, un jésuite de court lui demanda ce qui se pourroit espérer » de la conversion des peuples de la Nouvelle-France et s'ils » étoient en grand nombre. A quoy il répondit qu'il y avoit moyen

» d'acquérir cent mille âmes à Jésus-Christ, mettant un nombre
» certain pour un incertain. Ce bon père faisant peu de cas de ce
» nombre, dit là-dessus par admiration: N'y a-t-il que cela ?
» Comme si ce n'étoit pas un sujet assez grand pour employer un
» homme..... »

A ce sujet, dit M. Eug. Réveillaud, les jésuites étaient beaucoup moins occupés à convertir les sauvages qu'à frustrer de Monts et Poutrincourt des concessions qui leur avaient été accordées et à se les faire adjuger sous le couvert d'une dame de qualité, la marquise de Guicherville, très accréditée à la cour de Marie de Médicis.

* * *

A la mort de Henri IV, la liberté de la traite, au Canada, formellement annoncée, détermina de Monts à abandonner ses projets et, avec Champlain, il s'occupa de mettre le Canada sous la protection d'un haut personnage. Le prince de Condé accepta cette mission et nomma Champlain son lieutenant, lui ordonnant de saisir tout bâtiment faisant la traite sans permission. Il chercha, alors, à former une société dans laquelle tous les marchands auraient le droit d'entrer. Les Rochelais refusèrent d'en faire partie ; ils continuèrent à faire, par contrebande, une traite considérable sans qu'on put les en empêcher, par suite de l'impossibilité de surveiller toutes les côtes.

La traite fut toujours un sujet de discorde au Canada.

Les Etats-généraux assemblés en 1618 réclamèrent la liberté du commerce des pelleteries, mais Champlain s'employa de toutes ses forces pour empêcher l'adoption d'une mesure où il entrevoyait la ruine de la colonie et il y réussit.

* * *

En 1628, le cardinal de Richelieu fonda la compagnie des cent associés, suivant édit donné au camp devant la Rochelle, compa-

gnie qui devait être assez puissante et posséder assez de capitaux pour être en état de soutenir les dépenses de l'émigration et, au besoin, celle de la guerre.

Outre le monopole du commerce, au profit de la société, de la traite du castor, des cuirs et pelleteries, pour encourager l'essor de l'industrie dans la colonie, il fut décidé que les ouvriers qui y auraient pratiqué un métier quelconque pendant six ans seraient libres de l'exercer à leur retour en France sans lettres de maîtrise. Un article assimilait aux Français régnicoles, non seulement les Français qui s'établiront au Canada et leur postérité, mais encore les sauvages qui embrasseront le christianisme ; les protestants étaient exclus de la colonie.

Le Canada passa du régime royal au régime commercial limité, la traite n'étant permise qu'à certains privilégiés. C'est ainsi qu'on entendait la colonisation de la Nouvelle-France, en arrêtant tous rapports entre marchands et sauvages ; alors que les premiers savaient s'attirer la confiance et l'amité des seconds.

Cette compagnie dut abandonner ses droits en 1663 et, alors, Colbert dota la colonie d'une constitution et y établit un conseil souverain.

* * *

Louis XIV s'appliqua, à l'exemple de Henri IV et de Louis XIII, à donner aux gouverneurs et commandants qu'il nommait au Canada, le privilège d'y trafiquer par eux-mêmes et par les personnes qu'ils s'associaient.

Tel fut l'objet des lettres patentes du mois de février 1647, par lesquelles « en confirmant le sieur Charles de Menou, chevalier » seigneur de Charnisez, gouverneur et son lieutenant général » ès-pays et côtes de l'Acadie et confins d'icelles en la Nouvelle- » France, à commencer dès le bord de la rivière de Saint-Lau- » rent, tout le long de la côte de la mer et des îles adjacentes, » qu'au dedans de la terre ferme jusqu'aux Virginies, lui accorda » pour récompense de services le privilège exclusif du trafic de la » traite des pelleteries avec les sauvages et habitants dans toute

» l'étendue des dits pays. » Et cela indépendamment des compagnies qui subsistaient encore.

Malheureusement l'engouement de colonisation se ralentit vite. La compagnie des cent associés, ne trouvant pas sans doute dans la traite des pelleteries et dans l'exploitation du sol les ressources qu'elle comptait en retirer, se désintéressa de la colonie. Les émigrants, à qui l'on demandait un brevet de bon catholicisme, se firent de plus en plus rares.

On peut voir ici la faute commise par Richelieu, car les huguenots eussent pu peupler en grand nombre la Nouvelle-France, s'ils y avaient trouvé, selon les vues de Henri IV, une nouvelle patrie plus hospitalière que l'ancienne.

Le Canada avait besoin d'artisans et de laboureurs, hommes prêts à l'occasion à se transformer en soldats.

Ce fut pour retirer la traite des mains des compagnies particulières, qu'en établissant la compagnie des Indes occidentales, au mois de mai 1664, le roi lui confia à elle seule le négoce du castor, privilège qu'elle conserva jusqu'à sa suppression survenue en 1674. Puis ce commerce passa aux mains des adjudicataires de la ferme du domaine d'Occident, jusqu'en 1700, que ce commerce sortit de leurs mains.

On voulait avant tout favoriser l'entrée en France des castors de la Ferme. Tandis qu'elle jouissait de l'exemption des droits, l'entrée des castors étrangers fut restreinte par les ports du royaume.

* * *

Colbert ayant décidé Louis XIV à faire un sérieux effort pour établir en Amérique la puissance de la France, le marquis de Tracy y fut envoyé à la tête d'une escadre avec Talon, nommé intendant de justice, police et finance en Canada, un homme de grand mérite. Avec eux arrivèrent pas mal d'émigrants. En cette année 1665, le Canada vit sa population presque doubler.

Talon adressa à Colbert, sur l'état général de la Nouvelle-France,

ses vues sur les réformes à y introduire, insistant surtout pour que le roi prit directement en mains les affaires de la colonie et retirât le monopole qu'il venait de concéder à la compagnie des Indes occidentales : « Si le Roi, écrit-il, a regardé la Nouvelle-» France comme un beau pays dans lequel on peut fonder un » grand royaume, je ne puis me persuader qu'il réussisse dans » son dessein, laissant en d'autres mains que les siennes la sei-» gneurerie, la propriété des terres et même le commerce, qui » fait l'âme de l'établissement. Depuis que les agents de la » compagnie ont fait entendre qu'ils ne souffriront aucune liberté » de commerce, non seulement aux Français qui avaient coutume » de passer en ce pays pour le transport des marchandises de » France, mais encore aux pauvres habitants du Canada, jusqu'à » leur disputer le droit de faire venir pour leur compte des » denrées du royaume, tout le monde a été révolté. La compagnie, » par cette conduite, profitera beaucoup en dégraissant le pays ; » elle lui ôtera le moyen de se soutenir et fera un obstacle essen-» tiel à son établissement et, dans dix ans, il sera moins peuplé » qu'il ne l'est aujourd'hui. » Talon insistait donc pour qu'on donnât à la colonie la plus grande mesure possible de liberté commerciale. Il est regrettable que ces vues si sages n'aient pas été mieux accueillies à la cour de Versailles.

* * *

Il arriva que les Canadiens comprirent que, si le commerce du castor demeurait plus longtemps aux mains du fermier du domaine d'Occident, ce serait la ruine du Canada. Le fermier, en 1699, proposa aux habitants de prendre leurs castors à des prix trop modiques qui ne purent être acceptés. Ceux-ci voyant leurs propositions rejetées et qu'il n'y avait point de sûreté pour eux d'envoyer leurs castors en France, ils se décidèrent à passer une transaction avec le fermier, transaction à la suite de laquelle le roi révoqua la faculté accordée au fermier de recevoir seul tous les castors du Canada, de les vendre et trafiquer dans le royaume et dans les pays étrangers, et permit aux Canadiens de vendre

tant en France qu'à l'étranger les castors provenant des traites, en payant en espèces, le quart du prix des castors, au fermier du domaine d'Occident. A cet effet le roi ordonna que tous les castors seraient apportés d'année en année à la Rochelle, ainsi que de coutume, et que ceux qui seraient vendus pour les pays étrangers pourraient y être transportés par mer sans payer aucun droit.

On conçoit combien ces dispositions furent favorables au commerce rochelais : tout le commerce de la Nouvelle-France se faisait alors par la Rochelle.

En conséquence, la colonie du Canada se chargea de tout le castor qui était en France, et elle prit la ferme particulière du pays. Mais cette colonie, qui avait attribué la cause de sa ruine à la négligence du fermier, s'aperçut elle-même qu'elle n'y avait pas remédié. Le débit qu'elle en fit ne put la mettre en état de satisfaire à ses engagements. Les pertes qu'elle fit la ruinèrent. Les sieurs Aubert, Neret et Gayot, qui se soumirent à payer ses dettes, furent subrogés à ses droits et privilèges, par arrêt du 24 juillet 1706, pour en jouir pendant douze ans à partir du 1er octobre 1705.

Les droits des sieurs Aubert, Neret et Gayot sur le point d'expirer, le roi se disposa à leur donner pour successeurs la compagnie d'Occident dont le crédit devint si puissant.

* * *

Alors, l'organisation du gouvernement colonial était remplie de défauts qui mettaient obstacle au progrès. Un des plus graves était de suppléer à la modicité des salaires par des congés de traite ; les fonctionnaires devenaient par ce système des spéculateurs privilégiés, avec lesquels il était impossible aux simples marchands de soutenir longtemps la concurrence.

Il est difficile d'établir avec précision la valeur annuelle des exportations de pelleteries à cette époque. On sait seulement qu'elle était en 1667, selon l'auteur du *Mémoire sur l'état présent du Canada*, de 550,000 francs et qu'elle augmenta graduellement

jusqu'à deux millions. D'après un calcul fait par ordre du général Murray, en 1762, et fondé sur les droits payés pour cette marchandise en 1754 et 1755, elle était tombée à 1,547,885 francs la première de ces années, et à 1,265,650 francs la seconde. Mais, les registres de douanes, d'où l'on avait tiré ces renseignements étaient, dit-on, irréguliers. Les traitants les plus habiles étaient d'opinion qu'année commune le total des fourrures expédiées atteignait la valeur de trois millions et demi.

* * *

Bien que les balances commerciales de la direction de la Rochelle comprennent en bloc la valeur des marchandises importées des îles françaises d'Amérique et du Canada, on pourra se faire une idée, par le relevé ci-après, de la valeur des peaux et pelleteries importées du Canada, sachant que la plus grande partie de ces marchandises venaient de cette colonie.

Or, voici les renseignements extraits des balances commerciales dont il s'agit, de 1718 à 1761, sauf les années 1742, 1743, 1745 et 1755 qui manquent dans les archives de la Chambre de Commerce de la Rochelle.

Comme on le verra, ces importations ont atteint 1,411, 285 livres en 1730 ; 2,803,679 livres en 1749 ; 3,932,127 livres en 1754 ; puis sont retombées à 1,988,869 livres en 1757, dernière année du commerce florissant entre le Canada et la Rochelle.

Ces chiffres démontrent bien que ceux donnés sur l'ordre du général Murray, en 1762, étaient invraisemblables.

(Suit le relevé).

	1738.	1739.	1740.	1741.	1744.	1746.	1747.	1748.	1749.	1750.
Castors gras.....	168,600	44,400	74,410	83,970	132,072	»	27,486	2,520	352,800	119,250
Castors secs.....	400,141	190,240	238,612	253,942	692,032	»	172,880	»	1,135,500	399,800
Peaux de martres.....	59,925	97,209	56,119	118,139	244,533	4,495	118,858	76,681	230,508	121,204
Peaux d'ours.....	101,730	72,280	61,280	79,926	197,309	6,462	110,316	132,150	129,222	81,549
Peaux de loups.....	31,436	35,670	20,553	36,810	62,223	1,263	49,738	33,502	61,002	27,705
Peaux de cerfs.....	130,320	431,980	407,100	246,403	261,800	50,568	318,030	305,505	467,712	170,208
Peaux de chevreuils....	31,436	35,670	20,553	36,810	68,223	1,263	31,570	52,665	159,077	35,972
Peaux d'orignaux.....	12,810	13,695	6,300	6,510	16,926	20,864	16,410	16,120	6,912	3,420
Pelleteries communes...	118,350	94,443	89,718	140,107	253,722	16,474	112,302	133,641	210,247	156,032
Cuirs tannés.....	11,240	12,870	6,552	41,904	600	86,196	19,824	9,564	20,495	91,995
Cuirs en poils.....	18,970	6,759	609	280	8,280	60,552	2,640	16,180	30,204	3,875
Totaux.....	1,084,958	1,035,216	981,806	1,044,836	1,937,720	248,137	980,084	778,528	2,803,679	1,211,010

	1751.	1752.	1753.	1754.	1756.	1757.	1758.	1759.	1760.	1761.
Castors gras.....	250,535	326,240	»	839,700	6,525	876,645	54,333	»	»	14,706
Castors secs.....	»	817,416	163,200	201,600	»	266,000	42,259	»	»	7,659
Peaux de martres	155,415	308,352	32,120	433,005	17,360	29,937	34,401	69,018	61,572	130,801
Peaux d'ours.....	53,809	196,126	31,230	414,192	9,540	95,936	88,688	73,092	27,755	71,136
Peaux de loups.....	28,745	110,227	41,499	235,919	2,526	37,326	4,550	8,892	15,388	15,353
Peaux de cerfs.....	46,417	594,408	116,628	824,208	14,182	445,392	142,644	430,059	»	»
Peaux de chevreuils....	142,272	237,531	175,273	372,631	52,581	71,145	47,556	6,848	87,662	72,621
Peaux d'orignaux.....	10,000	25,225	570	58,266	1,898	17,676	5,202	5,740	1,716	7,700
Pelleteries communes...	162,485	404,005	42,205	550,835	40,295	138,812	150,032	109,537	61,927	212,049
Cuirs tannés.....	64,039	41,940	5,040	»	»	»	7,647	»	»	»
Cuirs en poils.....	57,152	23,031	28,908	1,771	7,030	10,000	»	1,350	»	»
Totaux.....	970,869	3,084,501	636,673	3,932,127	151,937	1,988,869	577,312	704,536	256,020	532,025

Marchandises importées à la Rochelle.

	1718.	1719.	1720.	1721.	1722.	1723.	1724.	1725.	1726.	1727.
Castors gras.....	4,800	245,650	39,780	44,024	196,295	284,100	97,875	171,360	98,280	322,812
Castors secs.....	164,130	180,720	187,578	164,172	112,035	310,700	77,550	118,020	21,435	852,300
Peaux de martres.....	21,995	127,149	64,164	33,106	98,491	55,240	118,090	73,040	28,107	146,928
Peaux d'ours.....	24,075	65,790	49,200	53,070	81,624	43,722	50,128	28,386	11,049	84,576
Peaux de loups.....	3,516	18,673	1,788	2,708	2,787	3,585	3,530	908	280	3,870
Peaux de cerfs.....	6,344	15,130	17,890	21,894	61,472	42,390	179,494	88,000	28,635	450,099
Peaux de chevreuils....	»	9,759	»	»	»	»	»	»	»	»
Peaux d'orignaux.....	18,060	47,775	24,140	27,380	36,090	6,540	25,992	11,980	4,994	74,896
Pelleteries communes...	15,562	64,665	41,288	33,830	84,650	29,598	75,600	18,060	3,757	143,775
Cuirs tannés.....	1,284	»	1,490	1,180	13,657	2,328	2,285	6,800	8,720	11,368
Cuirs en poils.....	2,457	1,072	3,830	8,440	65,772	22,920	8,060	4,800	6,695	5,708
Totaux.....	262,223	776,383	431,148	389,804	752,873	801,123	638,604	521,354	211,952	2,096,392

	1728.	1729.	1730.	1731.	1732.	1733.	1734.	1735.	1736.	1737.
Castors gras.....	215,816	190,704	230,560	201,560	17,300	205,400	102,010	70,560	58,200	64,143
Castors secs.....	461,184	387,468	646,660	403,560	552,008	468,750	253,860	328,560	185,374	99,561
Peaux de martres.....	65,033	93,423	91,064	117,672	74,544	64,700	71,735	77,126	17,400	37,250
Peaux d'ours.....	100,492	66,780	54,513	88,225	91,561	77,085	62,035	60,462	52,900	47,305
Peaux de loups.....	1,359	2,388	9,550	16,427	24,409	35,547	28,828	36,792	18,072	19.832
Peaux de cerfs.....	260,000	346.680	256,800	228,000	80,832	196,850	271,500	230,562	251,760	229,510
Peaux de chevreuils....	55,400	75,300	»	»	60,291	7,200	13,362	36,772	18,072	19,832
Peaux d'orignaux.....	24,786	71,595	13,590	25,452	11,718	6,165	9,360	6,336	2,050	6,225
Pelleteries communes...	84,330	103,188	77,246	65,070	79,975	84,825	127,600	71,122	36,877	84,577
Cuirs tannés.....	31,654	»	2,292	1,956	12,306	37,132	8,505	665	10,752	22,800
Cuirs en poils.....	7,420	2,120	29,010	13,905	9,525	8,335	1,020	1,980	2,261	1,728
Totaux.....	1,307,494	1,339,646	1,411,285	1,161,827	1,014,469	1,191,989	949,815	920,937	653,718	632,763

Dans les premiers temps, la traite se fit à des entrepôts où les sauvages apportaient eux-mêmes leurs pelleteries à certaines époques de l'année. Après Tadoussac, après Québec, après les Trois-Rivières, Montréal devint et demeura le principal comptoir. On voyait les sauvages arriver au mois de juin, dans leurs canots d'écorce chargés de pelleteries. Leur nombre grossissait à mesure que le nom français s'étendait au loin. Jamais ils n'arrivaient vendre leurs fourrures sans amener avec eux quelques-uns d'une nouvelle nation. C'est ainsi qu'on vit se former à Montréal une espèce de foire où se rendaient tous les peuples de ce vaste continent.

Après avoir été admis à l'audience du gouverneur, les sauvages portaient leurs fourrures au comptoir de la compagnie ou chez les marchands de la ville, qui avaient le privilège de les acheter pour les revendre ensuite à cette compagnie.

Ils recevaient en échange des écarlates, des couteaux et de la poudre. Cela dura tant que les Français n'eurent point de concurrents. Les Anglais, dit Raynal, avaient des avantages sur les Français. Leur navigation était plus facile et dès lors leurs marchandises étaient offertes à meilleur marché que les nôtres. Ils fabriquaient seuls les grosses étoffes, qui convenaient mieux au goût des sauvages. Le commerce du castor était libre chez eux, tandis que chez nous, il était et fut toujours asservi à la tyrannie du monopole. C'est avec cette liberté qu'ils interceptaient la plus grande partie des marchandises qui faisaient la célébrité de Montréal.

Alors s'étendit chez les Français du Canada la passion de courir les bois, qui fut celle des premiers colons. On accorda chaque année à vingt-cinq personnes la permission de franchir les limites du territoire pour aller faire le commerce chez les sauvages. C'étaient des espèces de privilèges qui duraient un an, qu'on vendait, et le produit en était attribué par le gouverneur de la colonie aux officiers ou à leurs veuves et à leurs enfants, aux hôpitaux ou aux missionnaires, à ceux qui s'étaient signalés par

une belle action ou par une entreprise utile. Le gouverneur ne tenait compte à personne de cette partie de son administration.

Cette manière de faire eut des suites funestes. Plusieurs de ceux qui faisaient la traite se fixèrent chez les sauvages pour se soustraire aux associés dont ils avaient négocié les marchandises. Un plus grand nombre encore allèrent s'établir chez les Anglais où les profits étaient plus considérables. Ceux qui revenaient dans la colonie rapportaient un bénéfice énorme.

Ces congés qui étaient cessibles tombaient souvent dans le commerce. Comme ils donnaient le droit de rapporter la charge de plusieurs canots ils se vendaient ordinairement six cents écus. Six hommes partaient avec mille écus de marchandises et revenaient avec quatre canots chargés de castors de la valeur de huit mille écus. Déduction faite des six cents écus pour le congé, de mille écus pour les marchandises et en outre de deux mille cinq cent soixante pour le prêt à la grosse aventure, que le marchand recevait de ses avances, autrement dit de quarante pour cent sur les six mille quatre cents écus restants, le surplus appartenait aux coureurs de bois. Le marchand revendait le castor au bureau de la compagnie à vingt-cinq pour cent de profit. Il était payé en marchandises ou en récépissés qui avaient cours de monnaie dans la colonie et qui étaient rachetés par des lettres de change à terme que les agents de la compagnie tiraient sur le caissier à Paris. Il est inutile de dire qu'avec un pareil système et de tels bénéfices, on devait finir par rebuter les sauvages et perdre entièrement un commerce où le vendeur primitif voyait sa marchandise rapporter, après qu'elle était sortie de ses mains, sept cents pour cent de profit, sans qu'elle eût changé d'état.

Ce ne fut qu'à partir de 1666 que le commerce des pelleteries devint libre, sauf celui des castors et des orignaux, qui resta toujours aux mains des compagnies.

Les Rochelais protestèrent constamment contre ce système commercial, et si son abandon ne fut pas dû à leurs réclamations, elles n'ont pu qu'y contribuer.

* * *

L'émigration avait été considérable avant le XVIIIe siècle. Des recherches faites permettent de dire que les Français venaient en grande partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou principalement.

D'un relevé fait dans les études de trente-trois notaires, sur trente-cinq qui ont exercé leur profession avant ou pendant l'année 1700 et dont les minutes sont à Québec, il résulte que sur 1,976 mariages, il y a eu 239 contrats par des émigrants du Poitou, 190 par des émigrants d'Aunis, 91 par des émigrants de Saintonge, 56 par des émigrants d'Angoumois, 7 par des émigrants de l'île de Ré, 4 par des émigrants de l'île d'Oleron ; soit au total 587 mariages. L'Aunis représente près de 10 %.

Les Normands seuls étaient en nombre plus considérable que les Poitevins, on comptait 341 mariages contractés.

* * *

Voici, d'après le dictionnaire généalogique des familles canadiennes de l'abbé Cyprien Tanguay, les noms des familles rochelaises qui étaient au Canada de 1608 à 1700 ; on peut juger par cette longue énumération, l'importance de la part prise par cette ville à peupler la Nouvelle-France et combien on est redevable à ces enfants de leur énergie à émigrer, tout en ayant l'espoir de trouver au Canada un bien-être que la métropole ne leur accordait pas.

Cette énumération toute incomplète qu'elle est donnera toujours d'utiles renseignements et nous avons pensé satisfaire en partie la juste curiosité des Rochelais en publiant le tableau qui suit ; les dates indiquent les époques des mariages au Canada.

A.

1663. Aigron dit Lamothe, Pierre, fils de Pierre et de Marie Daguine, d'Aytré, épouse Doucet, Marie-Magdeleine, fille de Daniel et de Louise Melon, de St-Sauveur, la Rochelle : eurent 4 enfants.

1662. Allaire, Jean, épouse Térien, Périnne, fille d'André et de Marguerite Le Roussy, de la Rochelle : eurent 3 enfants.

1685. Allemand, Pierre, fils de Claude et Marie Maudet, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Douaire de Bondy, Louise : eurent 4 enfants.

1659. Anceau, Benjamin, fils de Jean et de Marie Moquet, de la Rochelle, épouse Poisson, Louise : eurent 2 enfants.

1679. Auclerc, Pierre, fils de Jean et de Suzanne Aubineau, de St-Vivien, la Rochelle, épouse Sédilot, Marie-Madeleine : eurent 18 enfants.

1681. Auclerc, André, frère du précédent, épouse Bédard, Marie : eurent 8 enfants.

B.

1672. Balan dit La Combe, Pierre, épouse Birette, Renée, fille de Jean et de Simone Perinne, la Rochelle : eurent 10 enfants.

1699. Balan dit Lacombe, Jean-Baptiste, fils du précédent, épouse : 1° Maillou, Jeanne : eurent 4 enfants ; 2° Vandet, Marie, veuve de Jacques Bissonnet : eurent 6 enfants.

1684. Baudet, Laurent, fils de Pierre et de Marguerite Baudon, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Crevier, Marguerite : eurent 2 enfants.

— Baudon, Jean, de la Jarrie, la Rochelle, épouse Jay, Jeanne : eurent un enfant.

1690. Baudon dit Larivière, Jacques, fils du précédent, épouse Vérieul, Marguerite : eurent 9 enfants.

1661. Baugy, Michel, épouse Dubois, Madeleine, fille de Isaac et de Anne Richer, de St-Sauveur, la Rochelle : eurent 7 enfants.

1689. Baugis, Jean, fils du précédent, épouse Parant, Thérèse : eurent 14 enfants.

1699. Baugis, Michel, frère du précédent, épouse : 1° Senard, Angélique : eurent 3 enfants ; 2° Mainville, Marie ; 3° Perier, Marguerite, veuve de Jacques Thomelet.

— Beauchamp, Jacques, fils de Michel et de Marie Roulette, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Dardeyne, Marie : eurent 8 enfants.

1666. Beauchamp, Jean, frère du précédent, épouse Loisel, Jeanne : eurent 8 enfants.

1699. Beauchamp, Pierre, fils de Jacques, épouse Bazinet dit Tourblanche, Anne : eurent 4 enfants.

1699. Beauchamp, Pierre, fils de Jean, épouse Leclerc, Angélique-Françoise : eurent 8 enfants.

— Beauchamp, Jacques, fils de Jacques, épouse Bazinet, Catherine : eurent 6 enfants.

1666. Bedard, Jacques, épouse Doucinet, Isabelle, fille de Pierre et de Fleurance Canton, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 18 enfants.

1694. Bedard, Etienne, fils du précédent, épouse Villeneuve, Marie : eurent 4 enfants.

1696. Bedard, François, frère du précédent, épouse : 1° Auclerc, Marie-Madeleine : eurent 10 enfants ; 2° Cœur, Marguerite, veuve de Michel Chrétien : eurent 2 enfants.

1663. Bellet dit Lachaussé, Jean, épouse Boyer, Marie, fille de Pierre et de Catherine Vinet, de St-Nicolas, la Rochelle.

1676. Bernard, André, fils d'André et de Marie Charé, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse Gitton, Marie, veuve de Pierre Conil, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 3 enfants.

1671. Bibault, François, fils de François et de Jeanne Louineau, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse : 1° Chalifour, Jeanne : eurent un enfant ; 2° Esnard, Louise : eurent 7 enfants.

1693. Bigras, François, fils de Mathurin et de Catherine Parenteau, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Brunet, Marie : eurent 10 enfants.

1664. Bilodeau, Jérôme, épouse Repoche, Jeanne, fille de François et de Marie Bernard, de Ste-Marguerite, la Rochelle : eurent 3 enfants.

1670. Boin, Jacques, fils de Gilles et de Marie Guibonne, de la Rochelle, épouse Malo, Marie.

1687. Bondu, Jean, fils de Jean et de Marie Bricard, de N. D., la Rochelle, épouse Mathurine Guillon.

1662. Bouchard, Michel, fils de Clément et de Clémence Bressard, d'Andilly-les-Marais, évêché de la Rochelle, épouse Trotinne, Marie, de la Rochelle : eurent 8 enfants.

1690. Bouchard, Charles, fils de Michel, épouse Dubé, Madeleine.

1692. Bouchard, Etienne, frère du précédent, épouse Musnier, Marie-Madeleine : eurent un enfant.

1693. Bouchard, François, frère du précédent, épouse Valière, Marie-Anne : eurent 6 enfants.

1699. Bouchard, Pierre, frère du précédent, épouse Bourassa, Marie-Anne : eurent 7 enfants.

1701. Bouchard, Gabriel, frère du précédent, épouse Lizot, Marie-Françoise : eurent 4 enfants.

1656. Bourbaut, Elie, sieur de la Bissonnière, procureur du roy, fils d'Elie et de Marguerite Renaut, de la Rochelle, épouse Sauvaget, Jeanne.

1661. Boutin dit Larose, Jean, épouse Rocheteau, Suzanne, de Sainte-Marguerite, la Rochelle : eurent 6 enfants.

1682. Boutin, Jean, fils du précédent, épouse Fontaine, Marie-Anne : eurent 9 enfants.

1687. Boutin, Etienne, frère du précédent, épouse Fiset, Marie-Madeleine.

1691. Boutin, Jacques, frère du précédent, épouse Bernard, Angélique : eurent un enfant.

1667. Boyer, Nicolas, fils d'Etienne et de Perrine Peineau, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Maclin, Marguerite : eurent 10 enfants.

1698. Boyer, Jacques, fils du précédent, épouse Cecyre, Anne : eurent 6 enfants.

1665. Brault dit Pominville, (Bereau) Henry, fils de Jean et de Suzanne Jonseaume, de Balon en Aunis, épouse : 1° de Cheurenville, Claude : eurent 12 enfants ; 2° Bolduc, Marie-Ursule : eurent 3 enfants.

1693. Brault-Pominville, fils du précédent, épouse : 1° Marchand, Marie-Madeleine : eurent un enfant ; 2° Brunet, Barbe : eurent 7 enfants.

1696. Brébant dit Lecompte, Pierre, chirurgien, fils de Clément et de Françoise Riveral, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Laplace, Marguerite : eurent un enfant.

1668. Bruneau dit Jolicœur, René, épouse Poitreau, Anne, fille de Pierre et de Jeanne Brelle, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 12 enfants.

1663. Brunet dit Belhumeur, Antoine, fils de Mathurin et de Marie Brunet, de Saint-Nicolas, la Rochelle, épouse Moisan, Françoise, fille d'Abel et de Marie Simotte, de la Rochelle : eurent 9 enfants.

1688. Brunet dit Belhumeur, fils du précédent, épouse : 1° Ménard, Anne : eurent 11 enfants ; 2° Renaud dit Locat, Marie, veuve de Jean Richard.

1698. Brunet, Augustin, fils d'André et de Marie Raclet, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse Refort, Anne, veuve d'Henry Bégard dit Lafleur.

C.

1666. Cadou, Jean, épouse Le Tru, Suzanne, fille de Michel et de Marie Broduc, de la Rochelle : eurent un enfant.

1664. Cailleau, Pierre, épouse Landry, Olive, veuve de Pierre Poupaut, fille d'Antoine et d'André Comaillelle, de Dompierre, la Rochelle : eurent deux enfants.

1690. Caillé dit Brulefer, Antoine, forgeron, natif de la Rochelle, épouse Audry, Anne : eurent 7 enfants.

1681. Caillonneau, Pierre, fils de Pierre et de Suzanne Berthelot, de la Rochelle, épouse Guertin, Catherine : eurent 3 enfants.

— Cailteau, Jacques, sieur de Champfleury, bourgeois de la Rochelle, fils de Théodore et de Françoise Mignier, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse : 1° : eurent un enfant ; 2° Denis, Françoise : eurent un enfant.

— Caron, Jean, forgeron, de la Rochelle, épouse : 1° Rabouin, Elizabeth : eurent 3 enfants ; 2° Billy, Thérèse : eurent 7 enfants.

1648. Chalifour, Paul, fils de Paul et de Marie Gabouri, de Sparme, en Aunis, épouse Archambault, Jacquette, fille de Jacques et de Françoise Chauveau, de Dompierre en Aunis : eurent 14 enfants.

1684. Chalifour, Paul-François, fils du précédent, épouse : 1° Huppé dit Lacroix, Catherine ; 2° Phelippeau, Jeanne : eurent 11 enfants ; 2° Brassard, Madeleine : eurent 4 enfants.

1687. Chalifour, Etienne, frère du précédent, épouse Bourdeau, Claudine.

1689. Chalifour, Pierre, fils de Paul, épouse Magnan, Anne : eurent 14 enfants.

— Chalifour, Charles-Gabriel, né en 1636 à la Rochelle, vint à Montréal où il abjura le calvinisme et fut baptisé le 26 décembre 1699.

1657. Chappau, Pierre, fils de René et de Catherine Peleau, d'Aunis, épouse Duval, Madeleine, veuve de Pierre Juneau : eurent 5 enfants.

1688. Chappau, Romain, fils du précédent, épouse : 1° Chapeleau, Françoise : eurent un enfant ; 2° Renault, Catherine, veuve de Charles Bouvier.

1665. Chappau, Jean, frère du précédent, épouse Gautier, Madeleine : eurent 6 enfants.

1654. Charbonneau, Olivier, de Marans, évêché de la Rochelle, épouse Garnier, Marie-Marguerite : eurent 5 enfants.

1686. Charbonneau, Jean, fils du précédent, épouse : 1° Picard, Marie-Jeanne ; 2° Beauchamp, Françoise : eurent 3 enfants.

1688. Charbonneau, Joseph, frère du précédent, épouse Picard, Anne, veuve de Jean Desroches, eurent 13 enfants.

1692. Charbonneau, Michel, frère du précédent, épouse de Noyon, Marguerite : eurent 4 enfants.

1665. Charron, Pierre, épouse Pilliar ou Pillet-Pillard, Catherine, fille de Pierre et de Marguerite Moulinet, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 12 enfants.

1697. Charron, Pierre, fils du précédent, épouse Robin, Marie : eurent un enfant.

1699. Chartier dit Lamarche, Mathurin, fils de Mathurin et de Marguerite Dutaut, de Benon, évêché de la Rochelle, épouse Benard, Marguerite.

1668. Chasle, Claude, épouse L'Epine, Andrée, fille de Pierre et d'Andrée Griffon, de Périgny, évêché de la Rochelle : eurent 8 enfants.

1681. Chauvet dit Lagerne, Jean, fils de Vincent et de Thomasse Martin, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Prévost, Marie, veuve de François Brunaud : eurent 4 enfants.

1669. Chiron, Louis, fils de Pierre et de Marie Gorry, d'Angoulins, évêché de la Rochelle, épouse Rogué, Marie : eurent 3 enfants.

1691. Cibardin, François, épouse de Guitre, Louise, fille de Louis et de Renée de Seine, de St-Barthélemy, la Rochelle.

1659. Clément, Pierre, de la Rochelle, épouse Gély, Louise, de St-Nicolas, la Rochelle.

1680. Compairon dit Lavergne, Jean, fils de Jean et Marie Lunaud, de Ste-Marguerite, la Rochelle, épouse Galbrun, Marie : eurent 2 enfants.

— Conille, Pierre, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse : 1° ; 2° Gitton, Marie : eurent un enfant.

1668. Couillard dit Lafontaine, François, fils de Michel et de Catherine Fleury, de Courçon, évêché de la Rochelle, épouse d'Annesé de Longchamp, Marie-Esther : eurent 3 enfants.

1658. Cousseau dit Laviolette, Pierre, fils de Pierre et d'Anne Bourradier, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Bissonnet, Marie : eurent un enfant.

— Crevier, Christophe, sieur de la Meslé, de St-Jean, la Rochelle, épouse Enard, Jeanne : eurent 7 enfants.

1663. Crevier, Jean, sieur Duvernet ou Duvernay, fils du précédent, épouse Her[illegible]arguerite : eurent 5 enfants.

— Crevier, Nicolas, si[illegible] de Bellerive, frère du précédent, épouse le Loutre, Louise : eurent 7 enfants.

1682. Crevier, Jean-Baptiste, sieur Duvernet ou Duvernay, frère du précédent, épouse Chorel, Anne-Charlotte : eurent 5 enfants.

D.

1683. Dalaux, Michel, de la Rochelle, épouse Jaquière, Louise.

— Danneau, Antoine, de la Rochelle.

1687. De Game, Léon, fils de Denis et de Jeanne de Guitre, de Ste-Soule, évêché de la Rochelle, épouse Begnier, Marie-Jeanne : eurent 3 enfants.

1659. De La Mare, Louis, épouse Grenier, Jeanne, de la Rochelle: eurent 2 enfants.

1686. De La Mare, Louis, fils du précédent, épouse Quentin, Anne : eurent un enfant.

1684. De La Mare, Pierre, frère du précédent, épouse Poulet, Marie-Louise : eurent 3 enfants.

1671. De La Touche, Julien, sieur de Champlain, de la Rochelle, épouse Bertault, Elizabeth-Thérèse : eurent un enfant.

1661. De Leugré, Jacques, fils de Nicolas et de Suzanne Le Mercier, de Ste-Marguerite, la Rochelle, épouse Taupier, Marie : eurent 9 enfants.

1688. Deleugré, Jacques, fils du précédent, épouse Gendreau, Catherine : eurent 10 enfants.

1689. De Lusignan, Paul-Louis, commandant un détachement de marine, fils de Pierre-Alexandre (Messire) et de Jeanne Tibaut, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse Babie, Jeanne : eurent un enfant.

1672. Dion, Jacques, fils de René et de Gabrielle Roger, de Marans, évêché de la Rochelle, épouse Renard, Jeanne.

1684. Dion, Philippe, épouse Métayer, Suzanne, fille de François et de Françoise Charron, de St-Barthélemy, la Rochelle : eurent un enfant.

1681. Doré, Pierre, fils de Pierre et de Jeanne Janneton, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Rivault, Jeanne.

— Doucinet, Pierre, de la Rochelle, épouse Cantan, Florence : eurent 2 enfants.

1650. Doyon, Jean, fils de Jacques et de Françoise Couturier, pays d'Aunis, épouse Gagnon, Marthe : eurent 6 enfants.

1686. Doyon, Antoine, fils du précédent, épouse Cloutier, Françoise : eurent 11 enfants.

1690. Doyon, Nicolas, arquebusier, frère du précédent, épouse Guyon, Geneviève : eurent 13 enfants.

1692. Doyon, Thomas, frère du précédent, épouse : 1° Trepagny, Barbe : eurent 10 enfants ; 2° Renaut, Angélique : eurent 12 enfants.

1648. Dumay, Etienne, charpentier, épouse Morin, Françoise, veuve d'Antoine Pelletier, de la Rochelle : eurent 9 enfants.

1683. Dumay, Joseph, fils du précédent, épouse : 1° Guitaut, Marguerite : eurent 7 enfants ; 2° Peras, Marguerite : eurent un enfant ; 3° Brunel, Angélique ; 4° Petit, Françoise, veuve de Léonard Lalue.

1686. Dumay, Etienne, frère du précédent, épouse Ménard, Jeanne-Françoise : eurent 7 enfants.

1688. Dumay, Eustache, frère du précédent, épouse Peras, Catherine : eurent 7 enfants.

1686. Duprat, Gabriel, fils de Gabriel et de Françoise Gaüthier, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse : 1° Duquet, Marie-Thérèse : eurent 2 enfants ; 2° Trefflé, Hélène : eurent un enfant.

1663. Dusceau dit Lafleur, Elie, fils de François et de Marie Delaunay, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Nicolet, Madeleine, veuve de Jean Leblanc : eurent 4 enfants.

1687. Dusault dit Lafleur, Pierre, fils du précédent, épouse Rouleau, Marie : eurent 7 enfants.

1692. Dusault dit Lafleur, Jean-François, frère du précédent, épouse Bourassa, Marie-Madeleine : eurent 11 enfants.

1693. Dusault, Charles, frère du précédent, épouse Balan, Henriette.

E.

1665. Enard, Gilles, fils de Pierre et d'Hilaire Guirout, de St-Lazare, bourg d'Andilly les marais, évêché de la Rochelle, épouse de Bure dit Battanville, Marie : eurent un enfant.

1659. Enceau, Benjamin, sieur Berry, fils de Jean et de Marie Moquet, de la Rochelle, épouse Poisson, Louise : eurent 2 enfants.

F.

1671. Fauve, Pierre, épouse Parenteau, Marie, fille d'Antoine et d'Anne Brisson, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 3 enfants.

1665. Feniou, Guillaume, fils de Guillaume et de Françoise Gaigneur, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Gaultier, Marie-Anne : eurent un enfant.

1670. Fournier, Nicolas, fils de Hugues et de Jeanne Huguette, de Marans, évêché de la Rochelle, épouse Hubert, Marie : eurent 9 enfants.

1668. Frapierre, Hilaire, fils de Jacques et de Marie René, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse Petit, Rose : eurent 8 enfants.

1696. Frapier, Michel, fils du précédent, épouse Le Siège, Marie-Marguerite : eurent 6 enfants.

— Fromageau, Henri, de N. D. de Cogne, la Rochelle.

G.

— Gagné, Marie, fille de Pierre et de Madeleine Marchand, de St-Jean-de-Liversay, évêché de la Rochelle, épouse : 1° Elie Jean ; 2° André Barbot.

1657. Gagnon, Robert, épouse Parenteau, Marie, fille d'Antoine et d'Anne Poisson, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 10 enfants.

1686. Gagnon, Jean, commandant la côte du sud, fils du précédent, épouse : 1° Loignon, Jeanne : eurent 12 enfants ; 2° Doré Françoise.

1695. Gagnon, Jacques, frère du précédent, épouse Rocheron, Madeleine : eurent 11 enfants.

1665. Galarneau, Jacques, fils de Pierre et d'Isabelle Goujat, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Héron, Jaqueline : eurent 11 enfants.

1689. Galarnaud, Charles, fils du précédent, épouse Greslon, Geneviève : eurent 5 enfants.

1684. Gareau, Pierre, fils de Dominique et de Marie Pinard, de Ste-Marguerite, la Rochelle, épouse de Montreuil, Barbe : eurent 10 enfants.

1663. Garnaud (Garnault), Louis, (1) épouse Mazoué, Marie, fille d'Etienne et de Marie Merand, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 8 enfants.

1689. Garnaud (Garnault), François, fils du précédent, épouse Carreau, Louise : eurent 8 enfants.

1692. Garnaut (Garnault), Louis, frère du précédent, épouse : 1° Huot, Marie-Anne : eurent 5 enfants ; 2° Soulard, Catherine : eurent 3 enfants.

1698. Garnaux (Garnault), Jean, frère du précédent, épouse Huot, Louise : eurent 14 enfants. (Michel Le Neuf de la Valière, capitaine d'infanterie, assiste au mariage.)

1663. Gautier, Joseph-Elie, épouse Moitié, Marguerite, de la Rochelle : eurent 12 enfants.

1673. Gautron dit la Rochelle, Michel, fils de Daniel et d'Antoinette Foubert, de la Rochelle, épouse : 1° Poisson, Catherine ; 2° Bissonnet, Madeleine : eurent 7 enfants.

1665. Gauvin, Jean, fils de Louis et d'Anne de L'Epine, de Croix-Chapeau, évêché de la Rochelle, épouse Magnan, Anne : eurent 9 enfants.

— Georges, sieur, marchand de la Rochelle, donne passage à Vigneau, en 1613, pour Québec.

1687. Georgeot, Jean, soldat de la compagnie du sieur Le Verrier, fils de Jacques et de Marie Jolly, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Semiot dit Fremissot, Jeanne, fille de René et de Jeanne Bazin, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent un enfant.

(1) Ancêtre de Garneau, François-Xavier, historien du Canada.

1659. Gerbert dit la Fontaine, Mathurin, épouse Targé, Isabelle, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 7 enfants.

1686. Gerber, Jacques, fils du précédent, épouse Pelletier, Marie : eurent 8 enfants.

1671. Gesseron dit Brulot, Louis, fils de Louis et de Marie Guitard, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Fournier, Agathe : eurent 13 enfants.

1695. Gloria, François, fils de Jean et d'Anne Bertrand, *de Bouet* (Bouhet), évêché de la Rochelle, épouse Bernard, Marie : eurent un enfant.

1663. Grignon, Jean, fils d'Antoine et de Suzanne Huppe, de St-Jean du Perrot, la Rochelle, épouse Coté, Louise : eurent 2 enfants.

1696. Grignon, Jean, marchand, fils du précédent, épouse Joliet, Marie.

1664. Grimot, Jacques, épouse Ledoux, Jacquette, fille de Jean et de Jeanne Hiout, d'Esnandes, la Rochelle : eurent 2 enfants.

1667. Guilbaut, Pierre, fils de François et de Marie Pignon, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse : 1° Sénécal, Louise : eurent 4 enfants ; 2° Leblanc, Françoise.

1694. Guilbaut, Joseph, fils du précédent, épouse : 1° Pajot, Marie-Anne : eurent 5 enfants ; 2° Dubau, Charlotte : eurent 6 enfants.

1699. Guilbaut, Etienne, frère du précédent, épouse Roy, Françoise : eurent 7 enfants.

1688. Guilbert dit Laframboise, Jean, épouse Lanceleur, Elizabeth, fille de René et d'Isabelle Langevin, de la Rochelle : eurent 7 enfants.

J.

1663. Jacquereau, Jean, de la Rochelle, épouse Guiot, Catherine, de la Rochelle : eurent 11 enfants.

— Jean, Vivien, fils de Vivien et de Suzanne Hérault, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Drouet, Isabelle : eurent 3 enfants.

1671. Jean, Jean, fils du précédent, épouse Gateau, Catherine : eurent 4 enfants.

1676. Jean, Elie, frère du précédent, épouse Gagnesse, Marie, fille de Pierre et de Madeleine Marchand, de St-Jean de Liversay, de la Rochelle : eurent 4 enfants.

1685. Jean, Guillaume, fils de Jean et de Suzanne Erode, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Campagna, Marie-Anne : eurent 2 enfants.

1697. Jean dit Vien, Pierre, fils de Vivien, épouse Cassé, Marguerite : eurent 12 enfants.

— Jets, Louis, de Courçon, de la Rochelle.

1696. Jourdain dit Labrosse, Denis, soldat de M. d'Alogny de la Grois, fils de Paul et de Marie Leblanc, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse Fagot, Marie-Madeleine : eurent 5 enfants.

— Jousselot, Pierre, évêché de la Rochelle, épouse Drapeau, Ozanne : eurent 4 enfants.

1663. Jouineau, Jean, fils de Clément et de Catherine Vergneau, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Vuideau, Anne : eurent 3 enfants.

L.

— Labrecque, Pierre, épouse : 1° Baré, Gabrielle, fille de Jacques et de Marie Dusaut, de la Rochelle ; 2° Totar, Jeanne, de la Rochelle : eurent 5 enfants.

1693. Labrecque, Mathurin, fils du précédent, épouse Lemieux, Marthe ; eurent 14 enfants.

1672. Lacombe dit Balan, Pierre, épouse Biret, Marie-Renée, fille de Jean et de Simonne Périnne, de la Rochelle : eurent un enfant.

1659. De La Mare, Louis, épouse Grenier, Jeanne, de la Rochelle.

1680. Lamy, Pierre, épouse Picard, Renée, fille de René et de Jeanne Delavoye, de la Rochelle : eurent 7 enfants.

— Ledoux, Jean, épouse Hiout, Jeanne, d'Esnandes, la Rochelle : eurent un enfant.

1668. Ledoux dit Latreille, Pierre, épouse Guyet, Marie, fille de Jean et de Françoise Guillon, de la Rochelle : eurent 4 enfants.

1689. Ledoux, Charles, fils du précédent, épouse Galerneau, Madeleine : eurent 5 enfants.

1693. Ledoux, Nicolas, frère du précédent, épouse : 1° Renault, Anne : eurent 5 enfants ; 2° Bonnedeau, Marie-Agnès : eurent 6 enfants.

1690. Legendre, Antoine, sergent de M. Le Verrier, fils de Pierre et de Suzanne Graindorge, de la Rochelle, épouse Guyon, Anne : eurent 4 enfants.

1662. Lelat, Pierre, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Crepel, Françoise, de Ste-Marguerite, la Rochelle : eurent 4 enfants.

1694. Lelat, Pierre, fils du précédent, épouse Gourdon, Anne : eurent 4 enfants.

1659. Lemay, Michel, épouse Dutost, Marie-Michelle, fille de Pierre et de Jeanne Peirin, de la Rochelle, eurent 14 enfants.

1686. Lemay, Michel, fils du précédent, épouse Jobin, Catherine : eurent 3 enfants.

1687. Lemay, Ignace, frère du précédent, épouse Girard, Anne : eurent 2 enfants.

1691. Lemay, Charles, frère du précédent, épouse Houde, Louise: eurent 3 enfants.

1695. Lemay, Pierre, frère du précédent, épouse Germaine, Anne.

— Lemay, Joseph, frère du précédent, épouse Gaudry, Marie-Agnès-Madeleine : eurent 6 enfants.

— L'Espine, Pierre, de la Rochelle, épouse Griffon, Andrée, de la Rochelle : eurent 2 enfants.

1655. Lereau, Simon, épouse Jaroussel, Suzanne, fille de Pierre et de Jacquette Touraude, de Périgny, la Rochelle : eurent 7 enfants.

1689. Lereau, Pierre, fils du précédent, épouse Badeau, Marguerite : eurent 11 enfants.

1694. Lereau, Sixte, frère du précédent, épouse Deblois, Reine : eurent 6 enfants.

1658. L'Homme, Michel, épouse Valade, Marie-Barbe, fille d'André et de Sarah Cousseaux, de St-Nicolas, la Rochelle: eurent six enfants.

— L'Homme, Michel, fils du précédent, épouse : 1° Drouet, Marie ; 2° Marcot, Marie.

M.

1661. Maillou des Moulins, Pierre, épouse Delaunay, Anne, fille de Louis, médecin de la Rochelle, et de Marguerite Crosulette, de Ste-Marguerite, la Rochelle : eurent 9 enfants.

1685. Maillou des Moulins, Joseph, fils du précédent, épouse : 1° Richard, Suzanne, fille de Jacques et de Louise Desprès, de Courçon, évêché de la Rochelle : eurent 2 enfants ; 2° Achon, Louise : eurent 7 enfants.

1690. Maillou, Noël, procureur fiscal, frère du précédent, épouse Marcou, Louise : eurent 9 enfants.

1695. Maillou, Jean, frère du précédent, épouse : 1° Philipaux, Louise ; 2° Caron, Marguerite : eurent 13 enfants ; 3° Amiot, Marie-Catherine.

1669. Marchand, François, épouse Groslot, Madeleine, fille de Jean et de Marie Gaultier, de St-Eloy, la Rochelle : eurent 9 enfants.

1681. Marchand, Jean, fils de Jean et de Catherine Choret, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Hayot, Marie : eurent 11 enfants.

— Mars, Simon, marchand de la Rochelle, épouse : 1° de Faye, Anne : eurent 5 enfants ; 2° Lehoux, Marie : eurent un enfant.

1642. Martin, Pierre, épouse Panis, Madeleine, de la Rochelle : eurent 3 enfants.

1662. Martin, Joachim, fils de Jacques et de Luce Chalut, d'Aytré, la Rochelle, épouse : 1° Chalifour, Marie ; 2° Petit, Anne : eurent 7 enfants.

1663. Martineau, Louis, épouse Marcot, Madeleine, de la Rochelle : eurent 3 enfants.

1691. Martineau, Pierre, fils du précédent, épouse Leblond, Marie : eurent 13 enfants.

1700. Meloche, François, fils de François et de Marie Bloquin, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Mouflet dit Champagne, Marie : eurent 4 enfants.

1657. Ménard dit Lafontaine, Jacques, épouse Fortier, Catherine, fille de Jean et de Julienne Coéffes, de la Rochelle : eurent 12 enfants.

1681. Ménard, Jean-Baptiste, procureur des pauvres, fils du précédent, épouse Etienne, Marguerite : eurent 10 enfants.

1690. Ménard, Jean, frère du précédent, épouse Valiquet, Isabelle : eurent 5 enfants.

1691. Ménard, Louis, frère du précédent, épouse Février, Marie-Anne : eurent 6 enfants.

— Métivier, Jacques, maçon, de la Rochelle.

1670. Meusnier dit Laframboise, Julien, fils de Jean et de Jacquette Gouron, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Frost, Louise : eurent 10 enfants.

1667. Michau, Pierre, épouse Ancelin, Marie, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 9 enfants.

1697. Michaud, Pierre, fils du précédent, épouse Thibodeau, Madeleine : eurent 7 enfants.

1697. Michaud, Jean-Baptiste, frère du précédent, épouse : 1° Vaillancour, Marie : eurent 4 enfants ; 2° Dupille, Marie-Françoise : eurent 5 enfants.

1690. Michel, Louis, fils de Jean et de Simone Rocher, de St-Jean, la Rochelle, épouse Cochon, Marie-Madeleine : eurent 2 enfants.

— Miville dit le Suisse, Pierre, menuisier, capitaine de la côte Lauzon, de la Rochelle, épouse Maugis, Charlotte : eurent 6 enfants.

1660. Miville, François, fils du précédent, épouse : 1° Langlois, Marie : eurent 12 enfants ; 2° Savonnet, Jeanne, veuve de Damien Bérubé : eurent un enfant.

1669. Miville, Jacques, frère du précédent, épouse Baillon, Catherine : eurent 6 enfants.

1699. Molay, Jean, fils de Jean et de Marie Vignaux, de St-Jean du Perrot, la Rochelle, épouse Hervieux, Anne : eurent 2 enfants.

— Mongeau, Pierre-Jacques, de N. D. de Cogne, la Rochelle. épouse Dubois, Louise, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 3 enfants.

1685. Mongeau, Jacques, fils du précédent, épouse Milot, Catherine : eurent 6 enfants.

1691. Mongeau, Jean-Baptiste, frère du précédent, épouse Bonnedeau, Elizabeth : eurent 5 enfants.

1685. Montenu, Louis, fils de Jacques et de Suzanne Arrière, de la Rochelle, épouse Ouinville, Michelle, veuve Lemay.

N.

1667. Nafrechon, Laurent, épouse Marchand, Catherine, fille de Pierre et d'Andrée Vivier, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 2 enfants.

1653. Nepveu, Jean, propriétaire, épouse Ledet, Anne, fille de Nicolas et d'Isabelle Pinau, d'Angoulins, la Rochelle : eurent 3 enfants.

— Nepveu, Adrien, fils du précédent, épouse Dandonneau, Renée : eurent 6 enfants.

1653. Nolin dit Lafougère, Pierre, fils d'Antoine et de Marie Bonnet de Longes (Longèves) en Aunis, épouse Gachet, Marie.

1671. Nolin, Jacques, fils de Jacques et de Marguerite Gaillard, de St-Jean du Perrot, la Rochelle, épouse Chalifour, Françoise : eurent 9 enfants.

P.

1657. Paillereau, Pierre, fils de Pierre et de Françoise Micou, de Villedoux, évêché de la Rochelle, épouse : 1° Cartier, Hélène, fille de Pierre et de Marie Lefebvre, de la Rochelle ; 2° Roy, Elizabeth : eurent 2 enfants.

1691. Papillon, Etienne, fils de François et de Michelle Fabre, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Garnier, Geneviève : eurent 5 enfants.

1647. Pelletier, Antoine, épouse Morin, Françoise, fille de Jean et de Jeanne , de St-Jean, la Rochelle.

1684. Pelletier, François, fils de Pierre et de Louise Cardinaux, de Courçon, évêché de la Rochelle, épouse : 1° Gignard, Anne : eurent 8 enfants ; 2° Tremblay, Dorothée : eurent 3 enfants.

1660. Péras dit Lafontaine, Pierre, tonnelier, de St-Jean du Perrot, la Rochelle, épouse Lemaistre, Denise : eurent 11 enfants.

1696. Péras, Pierre, fils du précédent, épouse Diel, Marguerite : eurent un enfant.

1698. Péras, Jean, frère du précédent, épouse : 1° Testu, Marguerite : eurent un enfant ; 2° Roy, Madeleine, eurent 2 enfants.

1664. Perron, Daniel, fils de François et de Marie , de la Rochelle, épouse Gargottine, Louise, de la Rochelle : eurent 6 enfants.

1691. Perron, Antoine, fils du précédent, épouse Tremblé, Jeanne : eurent 6 enfants.

1698. Perron, Jean, frère du précédent, épouse : 1° Gaudin, Anne : eurent 4 enfants ; 2° Touchet, Suzanne : eurent 6 enfants.

— Perreau, Guillaume, de la Rochelle.

1656. Petit, Nicolas, fils de Nicolas et de Catherine Ancelin, du Gué-d'Alleray, en Aunis, épouse Pomponnelle, Marie, fille de Jean et de Michelle Boulet, de Longèves, Aunis : eurent 11 enfants.

1686. Petit, Louis, fils du précédent, épouse : 1° Charles, Marie-Madeleine : eurent 6 enfants ; 2° Chartier, Michelle, veuve de Laurent Castel.

1691. Petit, Paul, frère du précédent, épouse : 1° Bissonet, Louise : eurent 15 enfants ; 2° Gamelin, Marguerite.

1693. Petit, Nicolas, dit Beauchemin, frère du précédent, épouse Réguindeau, Marie : eurent 8 enfants.

1699. Petit, Michel, frère du précédent, épouse Lussier, Marie-Madeleine : eurent 9 enfants.

1658. Pinar, Louis, chirurgien, fils de Jean et de Marguerite Gaigneux, de N. D. de la Rochelle, épouse : 1° Hertel, Marie-Madeleine : eurent 6 enfants ; 2° Pepin, Ursule : eurent 6 enfants.

1658. Pineau, Pierre, épouse Boyer, Anne, fille de Pierre et de Catherine Vinet, de St-Nicolas, la Rochelle : eurent 10 enfants.

1689. Pinau, Michel, fils du précédent, épouse Baudet, Simone : eurent 9 enfants.

1693. Pinau, Joseph, frère du précédent, épouse Picher, Catherine : eurent 9 enfants.

— Pinel, Nicolas, de la Rochelle, épouse Maranda, Madeleine : eurent 6 enfants.

— Pinel, marin, fils du précédent, épouse Olive : eurent un enfant.

1657. Pinel, Gilles, frère du précédent, épouse Leodet, Anne, veuve de Jean Nepveu : eurent 9 enfants.

1662. Pinel, Pierre, frère du précédent, épouse : 1° Fougerat, Charlotte, fille de Mathurin et de Marie David, de N. D. de Cogne, la Rochelle : eurent 6 enfants ; 2° Dupont, Marie-Barbe : eurent un enfant.

1687. Pinel, François, fils de Gilles, épouse Coutancineau, Louise : eurent 10 enfants.

1692. Pinel, Guillaume, frère du précédent, épouse Faucher, Marie-Madeleine.

1695. Pinel, Nicolas, frère du précédent, épouse Coutancineau, Anne : eurent 3 enfants.

1699. Pinel, Jean, frère du précédent, épouse Coutancineau, Romaine : eurent 3 enfants.

— Pivain dit la Récompense, Pierre, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Bérard, Marie : eurent 5 enfants.

1650. Plante, Jean, fils de Nicolas et d'Elizabeth Chauvin, de Laleu, la Rochelle, épouse Boucher, Françoise : eurent 13 enfants.

1678. Plante, Claude, fils du précédent, épouse Patenotre, Marie : eurent 11 enfants.

1686. Plante, Jacques, frère du précédent, épouse : 1° Turcot, Françoise : eurent 5 enfants ; 2° Duchêne, Geneniève : eurent 9 enfants.

1685. Plante, Georges, frère du précédent, épouse Crépeau, Marguerite : eurent 7 enfants.

1687. Plante, Jean, frère du précédent, épouse : 1° Deleugré, Mathurine : eurent 4 enfants ; 2° Lefebvre, Suzanne : eurent 6 enfants.

1687. Plante, Thomas, frère du précédent, épouse Paillereau, Marthe : eurent 10 enfants.

1691. Plante, Pierre, frère du précédent, épouse Patenotre, Marguerite : eurent 6 enfants.

1694. Plante, François, frère du précédent, épouse : 1° Bérard, Louise : eurent 3 enfants ; 2° Goignac, Marie-Anne : eurent 7 enfants.

1678. Posé, Jacques, fils de Jean et d'Isabelle Hébert, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Jobidon (Bidon), veuve d'Isabel Michel : eurent 8 enfants.

1684. Préjean, Fabien, fils de Jacques et d'Anne Lemois, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Enaud, Marie-Hélène : eurent 3 enfants.

1686. Primeau dit Bois-Joly, Jean, sergent de M. Macari, de la Rochelle, épouse Bouchard, Marie : eurent 4 enfants.

1672. Prinseau, Louis, fils de Jean et de Marie Grissot, d'Aytré, la Rochelle, épouse Charpentier, Marie-Reine : eurent 4 enfants.

1662. Proutot, Mathieu, fils de Pierre et de Marguerite Prignolle, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Duval, Suzanne : eurent un enfant.

Q.

1678. Quintal, François, fils de Michel et de Marie Genin, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Gautier, Marie : eurent 9 enfants.

R.

1663. Rabouin, Jean, fils de François et de Marguerite Chassé,

de St-Nicolas, la Rochelle, épouse : 1° Ardion, Marguerite, fille de Pierre et de Suzanne Sonet, de la Rochelle : eurent 8 enfants ; 2° Leclerc, Marguerite, veuve de Nicolas Leblond : eurent 3 enfants ; 3° Minot, Marie, veuve de Jean Mourier : eurent un enfant.

1667. Rancin, Charles, fils de Pierre et de Martine Chaignot, de Montroy, la Rochelle, épouse Conflans, Françoise : eurent 12 enfants.

— Ranger dit Lavallée, Jean, soldat de Maricour, de la Rochelle.

1686. Ranger dit Laviolette, Robert, fils de Pierre et de Jeanne Boutin, de la Rochelle, épouse Girardin, Anne : eurent 7 enfants.

1658. Raté, Jacques, fils de François et de Jacquette Huguet, de Laleu, la Rochelle, épouse Martin, Anne : eurent 13 enfants.

1697. Raté, Jean-Baptiste, fils du précédent, épouse Blouard, Madeleine : eurent 3 enfants.

1665. Réaume, René, fils de Jean et de Marie Chevalier, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Chevreau, Marie : eurent 14 enfants.

1680. Réaume, Maurice, fils du précédent, épouse : 1° Vivier, Marie-Anne : eurent 6 enfants ; 2° Girou, Marie, veuve de Pierre Choret : eurent 3 enfants.

1694. Réaume, René, frère du précédent, épouse Guyon, Marie, veuve de Guillaume Tibaut : eurent 6 enfants.

1696. Réaume, Robert, frère du précédent, épouse Brunet, Elizabeth : eurent 6 enfants.

1695. Renaud, François, fils de Jean et de Suzanne de Renel, de N. D., la Rochelle, épouse Duval, Françoise, veuve d'Antoine Renaud.

— Repoche-Ducharme, François, fils de François et de Marie Bernard, de Ste-Marguerite, la Rochelle, épouse Hubert, Renée-Madeleine : eurent 7 enfants.

— Repoche, Jeanne, sœur du précédent, épouse Jérome Bilodeau.

1680. Rolandeau, Jean, fils de Louis et de Laurence Chauveau, de Marsilly, la Rochelle, épouse Thibaut, Marie : eurent 5 enfants.

1691. Rondeau, Jacques, fils de Jean-Baptiste, maître de poste, et de Marie Gachinat, de St-Barthélemy, la Rochelle, épouse Baudry, Françoise : eurent 7 enfants.

1658. Rousseau, Symphorien, épouse Sinallon, Jeanne, fille de Pierre et de Denise , de la Rochelle : eurent 6 enfants.

S.

— Salomon dit la Rochelle, Jean, soldat de M. Le Verrier, de la Rochelle.

— Sauvaget, Jeanne, fille de Jean et de Dupuys, Anne, veuve de Benassis, de la Rochelle.

— Sauviot dit Lavergne, Jean, de la Rochelle, épouse Brodeur, Louise : eurent 4 enfants.

1679. Sauviot dit Lavergne, Jean, fils du précédent, épouse Guertin, Marie : eurent 3 enfants.

— Sauviot dit Lavergne, Pierre, frère du précédent.

1672. Seguin dit Ladéroute, François, épouse Petit, Jeanne, fille de Jean et de Jeanne Godreau, de Ste-Marguerite, la Rochelle : eurent 11 enfants.

1666. Soulard, Jean, armurier, fils de Jean et de Jeanne Couvreur, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse : 1° Boutet, Catherine : eurent 9 enfants ; 2° de Roulland de St-George, Adriane : eurent 4 enfants ; 3° Miville, Marie-Catherine, veuve d'Ignace Durand.

T.

1664. Tibout, Adrien, épouse de Boize, Louise, veuve de Pierre Mongeau, de Dompierre, la Rochelle.

1699. Tourillon, Claude, officier, de N. D. de la Rochelle, épouse Jutrat dit Lavallée, Françoise : eurent 4 enfants.

1668. Trotain, François, épouse Hardy, Jeanne, fille de Pierre et de Marie Daniau, de St-Jean du Perrot, la Rochelle : eurent 5 enfants.

1667. Truteau (Trudeau), Etienne, charpentier, fils de François, maçon, et de Catherine Matinier, de N. D. de Cogne, la Rochelle, épouse Barbier, Adrienne : eurent 14 enfants.

1698. Trudeau, Pierre, fils du précédent, épouse Menard, Marie-Charlotte : eurent 5 enfants.

1699. Trudeau, Etienne, frère du précédent, épouse Blot, Marie : eurent 2 enfants.

V.

— Valade, Marie, fille d'André et de Sarah Cousseaux, de St-Nicolas, la Rochelle, épouse : 1° Michel L'Homme ; 2° Jacques le Meilleur.

1669. Valade, Guillaume, frère de la précédente, épouse : 1° Encelin (Asselin), Françoise : eurent 13 enfants ; 2° Chalut, Jeanne, veuve de Joachim Girard.

1667. Viger, Désiré, épouse Moitié, Catherine, fille de Jacques et de Françoise Langevin, de Ste-Marguerite, la Rochelle : eurent 9 enfants.

1694. Viger, Charles, fils du précédent, épouse Guertin, Françoise : eurent 5 enfants.

1695. Viger, Jacques, frère du précédent, charpentier de vaisseau, épouse César, Marie-Françoise : eurent 5 enfants.

Y.

1697. You, sieur de la Découverte (1), Pierre, fils de Pierre et de Marie-Renée Turrot, de St-Sauveur, la Rochelle, épouse Just, Madeleine : eurent 4 enfants.

*
* *

Les lettres patentes d'avril 1717 modifièrent le régime commercial des colonies françaises, en désignant les ports admis à armer des vaisseaux, sous la condition de les faire revenir direc-

(1) Fut l'un des signataires du pacte de prise de possession du pays des Arkansas, faite au nom du roi de France. En vertu des privilèges accordés aux découvreurs, il prit le titre de *sieur de la Découverte*, en 1633 ; titre qui lui est attribué dans les actes officiels où il est qualifié *officier dans la Louisiane*.

tement à leur point de départ. La Rochelle était du nombre, mais les Rochelais demandèrent et obtinrent de nouvelles lettres patentes, en date du 11 décembre 1717, portant que celles du mois d'avril seront exécutées en faveur du Canada ou Nouvelle-France.

Il était donc permis aux Rochelais d'armer des vaisseaux pour le Canada mais non d'y trafiquer librement de toutes marchandises. Des lettres patentes en forme d'édit, du mois d'août 1717, établirent la compagnie d'Occident, lui accordant le droit de faire seule, pendant 25 années, le commerce à la Louisiane et le privilège de recevoir à l'exclusion de tous autres dans la colonie du Canada, du 1er janvier 1718 au 31 décembre 1742, tous les castors gras et secs que les habitants auront traités ; le roi se réservant de régler les quantités des différentes espèces de castors que la compagnie sera tenu de recevoir chaque année et les prix à payer.

Défense était faite d'acheter aucun castor au Canada pour l'introduire en France, mais ce commerce restait libre dans l'intérieur de la colonie entre les négociants et les habitants.

On ne tarda pas à s'apercevoir des inconvénients résultant de ce monopole, et, par arrêt du 16 mai 1720, le privilège accordé à la compagnie d'Occident fut aboli et remplacé par un droit perçu à son profit à l'entrée en France ; puis, par nouvel arrêt du 23 janvier 1721, la Rochelle fut désignée au nombre des ports pouvant recevoir cette marchandise.

Mais, telle était grande l'indécision du pouvoir, que, le 30 mai 1721, il rétablissait le privilège exclusif de la traite du castor, en faveur de la compagnie des Indes ; que, le 20 juillet suivant, sur la réclamation des marchands et négociants de la Rochelle, il était sursis à l'exécution de l'arrêt du 30 mai précédent, et que, le 28 janvier 1722, un nouvel arrêt ordonnait l'exécution de celui du 30 mai 1721 portant privilège en faveur de la compagnie des Indes.

Malgré la défense faite de ce commerce, la veuve Pascaud, de la Rochelle, demanda la permission d'envoyer, en Hollande, 20 milliers de castors secs dont elle se trouvait surchargée. Elle

l'obtint du conseil pour la moitié de cette quantité, à la condition qu'on prendrait soin qu'il ne se mêlât pas de castor gras. Cette permission fut accordée sur le rapport de M. Amelot, intendant à la Rochelle, qui fit connaître au conseil qu'il y avait en cette ville plus de 35 milliers de castors ; à quoi M. Machault ajouta qu'il y en avait encore plus de 300 balles dans les magasins de la compagnie des Indes.

∴

Ce ne fut qu'en 1760 qu'un arrêt du 12 février ordonna que, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les peaux et poils de castors entreront librement dans le royaume, en exemption de tous droits.

La compagnie des Indes, qui avait ce monopole, était exempte des droits à payer en France sur cette marchandise, laquelle ne pouvait entrer que pour son compte. Mais comme elle n'en avait plus dans ses magasins, il était à craindre, non seulement que les ouvriers français passassent à l'étranger, mais encore de voir une branche de commerce anéantie par le défaut de pouvoir entretenir des relations avec les négociants étrangers qui tiraient des chapeaux de castor des fabriques de France.

On était alors en pleine guerre avec l'Angleterre, guerre qui se termina par l'abandon de la Nouvelle-France.

∴

Lorsqu'en 1761 on commença à discuter les conditions de la paix, les Rochelais prirent le parti de vouloir démontrer au gouvernement de quelle importance était le Canada et le tort immense que sa cession causerait à la France.

Ils firent appel aux négociants des autres villes, mais ils ne furent secondés par personne.

Tout le commerce du Canada se faisait alors par la Rochelle et, plus que toutes les autres villes, elle était intéressée à sa conservation : aussi, se voyant seule à réclamer, crût-elle devoir le faire

en termes des plus énergiques, disant: « Plutôt porter sur la mer » toutes les finances, toutes les forces du royaume, que de céder » jamais le Canada et nos pêches. »

« Il y a eu dans tous les temps des personnes prévenues contre » nos possessions de la Nouvelle-France : dès les conférences » d'Utrecht, on fut disposé à les sacrifier toutes et nous ne dûmes » qu'à l'adresse et à l'habileté de nos négociants les débris qui » nous en restent. »

Ainsi s'exprimaient les Rochelais, disant encore : « Le fond de » notre commerce avec le Canada et l'île Royale avait cela d'a- » vantageux qu'il n'était composé que de denrées et marchan- » dises du crû et des fabriques du royaume, des vins, des eaux- » de-vie, des sels, des étoffes de laine, des toiles, des cotonnades, » des soieries, des chapeaux, etc... C'était là l'assortiment de nos » cargaisons, la plupart de ces effets consommaient nos laines » de France et une foule innombrable d'ouvriers des deux sexes » vivaient de ce commerce.... Les retours du Canada sont » connus. Les pelleteries de toute espèce, dont le prix montait » chaque année à proportion des consommations qui devenaient » sans borne, des castors dont l'emploi intéresse tant de familles ; » des pêches dont on ne peut estimer la valeur, des peaux d'ori- » gnaux, de cerfs, de chevreuils, des huiles de poisson, qui » avaient déjà porté la mégisserie du royaume au plus haut point » de splendeur ; le ginseng, cette plante précieuse que la Chine » achète au poids de l'or (1) ; le tabac qui y croît partout et dont » la qualité égale celle des meilleurs tabacs du monde.... et » tout cela n'était encore que de faibles commencements, des » essais, des ébauches dans les exploitations de tout genre,

(1) Genre d'avialacées, herbe de 50 centimètres de hauteur dont la racine est aromatique et amère, stimulante et tonique. Les balances commerciales de la Rochelle constatent l'arrivée de cette herbe en cette ville en 1747, pour une valeur de 12,900 livres ; en 1748, pour 10,125 livres ; en 1749, pour 76,300 livres ; en 1750, pour 65,562 livres ; en 1751, pour 152,100 livres ; en 1752, pour 484,120 livres ; à partir de cette époque les importations de cette marchandise diminuèrent très sensiblement, on la cueillait en mai, au lieu de la cueillir en septembre, on la faisait sécher au four au lieu de la faire sécher à l'ombre et lentement ; dès lors elle ne valait plus rien. La livre, qui à Québec ne valait que deux francs, y monta jusqu'à vingt-cinq francs. Le haut prix excita une aveugle cupidité.

» encore était-on arrêté et contredit partout par une administra-
» tion avide, envahissante, qui ramenait tout à elle et qui, du
» poids de son autorité, étouffait tous les genres d'émulation et
» de zèle... »

C'en est assez sur ce triste tableau. Les réclamations des Rochelais furent reçues avec bienveillance, mais elles ne changèrent pas les vues du gouvernement et le traité de Paris (1763) abandonna à l'Angleterre notre plus belle colonie, peuplée d'un grand nombre de Français.

Tout cœur français ne peut manquer de se serrer en pensant au rang que sa patrie eût pu tenir dans l'œuvre de conquête et de civilisation du Nouveau Monde et dont elle a déchu par sa faute, ou plutôt par la coupable impéritie et par la légèreté plus coupable encore de ses gouvernants.

Par l'étroitesse de Louis XIV refusant aux huguenots l'asile qu'ils sollicitaient dans la Nouvelle-France, celle-ci ne reçut pas l'afflux de colons qui lui eut été nécessaire pour contrebalancer l'émigration puissante que des querelles religieuses de la Grande-Bretagne déversaient, vers le même temps, sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensylvanie, du Maryland, de la Virginie et des Carolines. Le gouvernement de Louis XV précipita sa décadence et enfin l'écroulement de notre empire colonial.

*
* *

Jetons les yeux sur l'importance des armements rochelais de 1739 à 1759.

Un relevé des armements pour la Nouvelle-France donne les chiffres suivants :

En 1739	5	navires.	En 1750	14	navires.
1740	3	—	1751	16	—
1741	5	—	1752	16	—
1742	2	—	1753	17	—
1743	3	—	1754	15	—
1744	2	—	1755	16	—
1745	3	—	1756	17	—
1746	5	—	1757	20	—
1747	7	—	1758	9	—
1748	8	—	1759	1	—
1749	10	—			

Ce relevé dénote combien les armements pour la Nouvelle-France augmentèrent à partir de la paix d'Aix-la-Chapelle ; ils se maintinrent même pendant la guerre de sept ans et atteignirent le chiffre de 20, en 1757, au plus fort de la guerre.

En 1758, les navires armés ont été :

1° La *Friponne*, de 250 tonneaux, 12 canons, 38 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres, payable à Québec 420 livres ; prix de l'assurance 55 et 60 °/₀ ; armateur M. Manié.

2° *La Fille unique*, de 230 tonneaux, 10 canons, 40 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres, payable à Québec 420 livres ; prix de l'assurance 60 °/₀ ; armateur M. Gazan.

3° *Le Saint-Dominique*, de 120 tonneaux, 8 canons, 30 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres ; assurance 45 et 52 °/₀ ; armateur M. Veyssière.

4° *Le prince de Condé*, de 300 tonneaux, 12 canons, 39 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 200 livres, payable à Québec 400 et 420 livres ; assurance 45 °/₀ ; armateur MM. Paillet et Meynardie ;

5° *Le Grand Gédéon*, de 300 tonneaux, 12 canons, 40 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres, payable à Québec 420 livres ; assurance 55 °/₀ ; armateur M. Rodrigue ;

6° *Les Deux Amis*, de 120 tonneaux, 4 canons, 16 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres, payable à Québec 400 livres ; assurance 55 °/₀ ; armateur M. Rodrigue ;

7° *Les Deux Frères*, de 250 tonneaux, 6 canons, 32 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 240 livres, payable à Québec 400 livres ; assurance 55 °/₀ ; armateur M. Rodrigue ;

8° *Le Don Royal*, de 150 tonneaux, 10 canons, 40 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 200 livres, payable à Québec 400 livres ; assurance 45 et 50 °/₀ ; armateur M. Monbocher ;

9° *La Marguerite*, de 83 tonneaux, 16 hommes d'équipage ; fret acquis au départ 200 et 240 livres, payable à Québec 400 et 420 livres ; assurance 50 et 60 °/₀ ; armateur M. Admyrauld.

En 1759, *l'Amélie*, du port de 250 tonneaux, 10 canons, 40

hommes d'équipage ; fret acquis au départ 250 à 280 livres ; freté par le roi ; armateur Gabriel Rasteau.

Les assurances étaient remboursables à 95 °/₀ en cas de perte ou prise. Les légères différences sur le prix du fret en la même année provenaient de la force plus ou moins grande des navires, de leur marche et aussi de la plus grande quantité de marchandises qu'un seul négociant chargeait, ou de ce que pour expédier le navire plus promptement l'armateur lâchait la main pour achever son chargement.

Le prix des assurances variait en raison des nouvelles et aussi par ce que le prix était toujours moindre pour un navire plus fort, mieux armé ou d'une marche supérieure.

* * *

Le 27 janvier 1758, M. le ministre de la marine écrivit à la Chambre de Commerce de la Rochelle :

« Je suis, Messieurs, infiniment touché de la situation critique » où se trouve le commerce, je m'occupe de tous les moyens que » les circonstances peuvent permettre pour lui procurer tous les » secours qui lui seraient nécessaires, et le roy est très disposé » à se prêter à tous les arrangemens qui seront praticables pour » cela.

» La situation des colonies n'est pas moins fâcheuse. Vous » n'ignorés pas sans doute les besoins particuliers de celle du » Canada. Les négocians de la Rochelle qui sont dans l'usage d'y » faire le commerce ne se disposent-ils pas à expédier des navires » pour Québec avec des chargemens de vivres dont la vente » pourrait leur être d'autant plus avantageuse qu'ils n'auraient » point de concurrence à y craindre de la part des étrangers ? » C'est à quoi je vous prie de les engager ; Et vous me ferés plaisir » de me mander ce qui se passera à cet égard. »

Malgré les prises continuelles faites par les Anglais, les Rochelais n'hésitèrent pas à se porter aux besoins particuliers du

Canada : 29 maisons de commerce s'empressèrent d'affirmer leurs bonnes dispositions pour le ravitaillement de la colonie qui leur était la plus chère, à la condition d'obtenir une escorte suffisante pour garantir leurs navires jusqu'à destination.

Sans promesse positive à cet égard, les navires furent armés et dès le mois de mars plusieurs étaient prêts à faire voile, attendant la sortie de quelques vaisseaux en armement à Rochefort. Les navires attendirent si longtemps que les armateurs se résignèrent à les faire désarmer. Cette année il ne partit pour Québec que 9 navires.

Les Rochelais voulaient avant tout secourir leurs frères du Canada et ne pas leur laisser manquer de vivres. Leurs cargaisons consistaient principalement en tout ce qui était nécessaire pour l'habillement et la nourriture des habitants et de plus en quincaillerie, en mercerie, en haches, en couteaux, en armes, en poudre et en plomb.

* * *

Du démembrement du Canada, de l'île Royale et de la Louisiane, il s'en est suivi une diminution sensible dans les armements rochelais, qui avaient l'habitude d'emporter des cargaisons précieuses, ainsi que des retours composés en grande partie de peaux de castor, de daim et de toutes sortes de pelleteries, dont une partie servait à alimenter d'importantes manufactures du royaume et le surplus était vendu à l'étranger.

La place de la Rochelle perdit à la fois les profits éventuels, les commissions et les salaires multiples que lui procurait un commerce qu'elle seule faisait tout entier.

L'expérience des Rochelais dans le commerce des pelleteries leur fit chercher à le conserver par la voie de la Louisiane et on vit arriver à la Rochelle, de 1762 à 1772, des cargaisons très riches en peaux de castor, de daim et autres pelleteries, les sauvages et habitants des postes, qui auraient pu vendre aux Anglais du Canada, préférant descendre le Mississipi pour traiter avec les

habitants de la Nouvelle-Orléans, permettant de conserver leurs habitudes et leurs correspondances avec la Rochelle.

La cession de la Louisiane à l'Espagne n'avait point apporté de changement dans ses rapports avec la Rochelle, par ce qu'il était dû de grosses sommes d'argent et que le roi, pour en faciliter la rentrée, permit la continuation de la franchise de tous droits sur les retours provenant de cette colonie. Mais quand, en 1772, cette faveur vint à expirer, ce qui était apporté de la Louisiane commença à être assujetti aux droits. Par une fatalité pour la Rochelle, elle se trouvait soumise au tarif de 1664 et Bordeaux ne l'était qu'au tarif de la comptablie. De cette différence de régime, il résulta que la Rochelle paya pour les pelleteries arrivant de la Louisiane des droits plus élevés du quintuple que ceux de Bordeaux. Cette place, qui n'avait point encore pensé faire ce commerce en eut l'idée, en raison de l'avantage des droits, et, en peu d'années, la Rochelle se vit frustrée des trois quarts de ce commerce. Comme les Bordelais en avaient peu l'expérience, il ne pouvait être bien suivi. Les postes du Mississipi l'abandonnèrent et s'adressèrent aux Anglais pour leurs échanges.

On présume bien que la Rochelle, sensible à cet échec, dut se récrier. Des réclamations furent présentées au sujet de la différence des droits : elles furent réitérées et continuées pendant près de douze ans. On montra la justesse des faits allégués et malgré cela le succès a encore traîné longtemps. Ce ne fut qu'à la fin du siècle et quand le commerce avec la Louisiane avait cessé que les droits ont été abaissés à la Rochelle et mis presque de niveau avec ceux perçus à Bordeaux.

On voit que la Rochelle, victime de la guerre, le fut encore par les droits mis sur les pelleteries.

Les Rochelais eurent aussi beaucoup à souffrir par les pertes considérables qu'ils firent sur les lettres de change tirées du Canada pour le compte du Roi.

Le Gouvernement de Louis XV commit une véritable banqueroute en refusant de payer les lettres de change tirées par les

Canadiens sur le trésor, qui leur devait plusieurs millions. Ce désastre joint à tout ce que la colonie avait souffert déjà, n'était-il pas fait pour desserrer le lien qui rattachait les Canadiens à la France et pour leur faire supporter plus patiemment le nouvel ordre des choses qu'allait consacrer le traité de Paris ?

*
* *

Il ne restait plus à la France, dans l'Amérique du nord, que quelques rochers stériles et chargés de brume, sur les bords de la mer, dans le voisinage de Terre-Neuve. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les vastes et riches pays abandonnés aux Anglais, que nous y voyons grandir des nations puissantes, que les enfants de la France qui sont restés et qui ont prospéré à Québec, à Montréal attestent l'importance de la colonie à laquelle elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé aux plus hautes destinées paraît plus désastreux encore.

Hélas ! la France ne pouvait plus rien pour ses enfants abandonnés sur les bords du Saint-Laurent. Mais, remarque justement M. Laboulaye, si M. de Choiseul a eu la pensée que le Canada se révolterait bientôt contre l'Angleterre, si cette pensée l'a décidé à signer l'abandon de ce beau pays, il était aisé de comprendre que, dans ce territoire immense, s'établirait un empire aussi grand et aussi peuplé que l'Europe. Un homme d'Etat eut risqué la France pour sauver le Canada et conserver à la civilisation française une part du nouveau continent. Céder, c'était signer l'affaiblissement de notre race ; la part que la France a prise à la révolution d'Amérique a bien pu laver son injure, mais elle n'a pas relevé sa puissance abattue.

*
* *

Il nous est tombé sous la main un manuscrit de M. Rasteau fils aîné, négociant à la Rochelle, que nous supposons avoir été écrit peu avant la déclaration de la guerre de sept ans, vers 1755, contenant quelques réflexions sur le Canada : ces réflexions nous

paraissent devoir trouver place ici, étant écrites par un négociant faisant un très grand commerce et son appréciation sur la Nouvelle-France et le moyen de rendre cette colonie plus utile à la mère-patrie étant bonne à connaître.

Nous lui laissons la parole :

« Quoique nous soyons depuis très longtemps en possession de » la colonie du Canada, elle ne s'est jusqu'à présent accrue que par » le commerce que les ports de France y ont porté, mais il s'en » faut de beaucoup qu'elle ait produit au royaume les avantages » que l'ont eut été en droit d'en attendre.... Pour tirer parti de » ce vaste pays, il faudrait une grande population qu'on ne peut » obtenir sans dévaster le royaume, qui ne l'est déjà que trop, » puisqu'il s'en faut de beaucoup que toutes ses terres soient » cultivées. Ce n'est donc pas du peuple de la métropole que l'on » doit tirer celui qu'il faudrait pour mettre la colonie en valeur. » Des nègres réussiraient peu ou point au Canada, à cause du » long et rigoureux froid.

» Cependant, peut-on voir d'immenses trésors, sans gémir de » ce qu'on n'en jouit pas.

» On ne se dissimulera point que la constitution actuelle du » royaume s'oppose à la population des colonies, tandis qu'elle » favorise celle des colonies anglaises au préjudice de l'Etat.

» Avant 1685, la Rochelle, d'un tiers moins grande que cette » ville n'est aujourd'hui, contenait alors 72 mille habitants (1) » qui, diminuant d'année en année, se réduisent à présent à tout » au plus 15 mille. Le seul bourg de la Tremblade a perdu, de » 1685 jusqu'au mois d'octobre 1755, plus de 500 familles. Il en » est de même à proportion et sans parler de la progression » générique du reste du pays d'Aunis, de la Saintonge, du » Poitou et des autres provinces où l'édit de 1685 est exécutoire. » Sans cet édit tout le royaume serait cultivé, nos colonies seraient » peuplées, nos classes seraient nombreuses, notre navigation

(1) Jourdan dans ses Ephémérides rochelaises, 16 janvier 1794, dit : on ne peut tenir compte du chiffre de 76,000 habitants auquel, selon Amos-Barbot, s'éleva la population de la Rochelle en 1569. Le chiffre de 72,000 habitants, avant 1685, parait donc encore exagéré.

» serait aussi étendue qu'on paraît désirer qu'elle le soit à l'avenir,
» et les colonies et la navigation de nos rivaux seraient dans un état
» méprisable : cependant le mal n'est pas sans remède, le cœur
» d'un Français le porte sans cesse dans sa patrie, il gémit de
» n'oser y entrer et cet amour de la patrie est héréditaire. Les
» Anglais en sont si persuadés qu'ils ont cru nécessaire de dis-
» tribuer 7,000 Français habitants de l'Acadie et de la Virginie
» dans toutes leurs colonies jusqu'à la Nouvelle-Géorgie.

» Qu'il plaise au roi de faire entrer les protestants dans son
» plan de politique, ils seront reconnaissants jusqu'au point de
» sacrifier leurs établissements solides chez l'étranger pour en
» venir former de nouveaux en France ; alors nos manufactures,
» notre navigation, tous les arts et métiers se porteront au plus
» haut degré, tandis que tous ces objets diminueront chez les
» Anglais et les Hollandais, et le Royaume se trouvant surchargé
» de peuple, il en passera dans toutes nos colonies : sans doute
» même que les Français qui habitent les possessions des Anglais
» en Amérique ne feront que se transporter dans les nôtres et
» celle du Canada serait une des premières à gagner à cette évasion...

» Cette colonie mise en valeur nous procurerait beaucoup de
» moyens de nous passer de l'étranger tant à l'égard de l'Europe
» que de l'Amérique ; mais pour parvenir à ce but, il serait
» nécessaire de faire agir d'autres influences que celles par les-
» quelles toutes nos colonies ont jusqu'à présent été gouvernées.
» Un conseil composé d'intendants du commerce, d'anciens gou-
» verneurs et d'anciens intendants des colonies, d'habiles négo-
» ciants, où seraient admis les députés que chaque colonie serait
» obligée d'envoyer en nombre proportionné à leur importance,
» est le seul remède applicable aux abus sur lesquels les plaintes
» se multiplient d'un jour à l'autre.

» Il en est au Canada de très préjudiciables à toute émulation,
» tel est par exemple l'adjudication qui se fait au plus offrant ou
» plutôt au plus favorisé des postes où se font les traites des pel-
» leteries avec les sauvages. Tel est encore le commerce immense
» qui se fait par des gens en place, toujours en état de se procurer
» des connaissances ; je dis des préférences...

» Quant au castor, quoique les raisons que j'aie entendu dire
» pour la liberté de cette sorte de pelleterie soient d'un poids
» infiniment supérieur à celles alléguées pour laisser l'exclusif de
» la compagnie, j'attendrai jusqu'au mois de décembre l'arrivée
» des sujets intéressants, je dis intelligents, qui sont attendus de
» Québec. Je me contenterai de dire ici qu'il y aurait dans notre
» nation bien des fatalités, si des particuliers français étaient
» incapables de faire ce commerce comme les particuliers anglais,
» le font. »

De ce mémoire, écrit au milieu du XVIIIe siècle, il nous faut retenir deux points : 1° les insuffisances de l'émigration ; 2° les entraves apportées à la liberté du commerce par la compagnie des Indes ayant le privilège de la vente du castor.

Sur le premier, l'amiral Coligny, en 1555, conçut le projet de coloniser, avec des émigrants pour la plupart huguenots, les rivages de l'Amérique, sa pensée était d'assurer la liberté de conscience de ses coréligionnaires, tout en étendant par leurs bras la puissance et l'influence de la France. Quels développements n'eut pas pris ce peuple, formé de l'élite du nôtre ; car, de l'avis de tous les historiens impartiaux, le huguenots du XVIe siècle étaient les plus valeureux, les plus entreprenants, les plus éclairés et les plus industrieux des enfants de la France. Ainsi s'exprime M. Eug. Reveillaud, dans son histoire du Canada et des Canadiens-français. Charles IX en aurait été fort aise, dit-on, car c'eut été autant d'ennemis dont il purgeait le royaume. Tout cela ne réussit pas.

En 1683, la mort de Colbert acheva de livrer les protestants au farouche Louvois et peu à près survint la révocation de l'édit de Nantes. Ils cherchèrent à fuir les vexations, les confiscations, les galères employés contre eux pour les convertir, se sauvant de France pour échapper à la main qui les opprimait ; mais défense leur fut faite de laisser le royaume. On dit que 500,000 huguenots, trompant la rigueur dont ils étaient l'objet, réussirent à passer en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, et dans les colonies américaines où ils portèrent leurs richesses et

leurs industries. De quel avantage n'eut pas été une émigration faite en masse vers le Canada, composée d'hommes riches, éclairés et laborieux. Du moins ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des arts de la France. La généralité de la Rochelle, disait l'intendant Bégon, dans un mémoire, est dépeuplée d'un tiers de ses habitants et cette diminution devient de jour en jour plus grande. La cause de cette dépopulation est due à l'évasion des réligionnaires.

On peut juger de quel secours auraient été ces émigrants, s'ils avaient été libres de choisir leur nouvelle patrie et combien ils auraient été utiles à la défense de notre première et belle colonie.

Sur le second, le négociant rochelais ne voit pas pourquoi les Français seraient plus incapables de faire le commerce des castors que les Anglais.

* * *

Depuis 1763, la Nouvelle-France a donc cessé d'appartenir à la France et les Canadiens n'ont certainement conservé aucun esprit de retour vers l'ancienne mère-patrie; mais, nous ne pouvons en douter, ils seraient fiers de voir les Français se souvenir de leur passé glorieux et de les voir prendre rang dans leur vaste pays, à la grandeur duquel ils travaillent et où le Canada appelle tous les peuples.

De ce passé glorieux, nos pères en ont été les témoins : le commerce de la Rochelle était si actif avec le Canada, au XVIIIe siècle, que les armateurs rochelais, Pascaud, Delaire, Simon La Pointe, Labbé, Boudet et Thouron, Soumbrun, Delaire et Lebeuf, Marc Antoine Lefebvre, Elie Vivier, Paillet, Rasteau, de la Croix et E. Bonfils, Rodrigue, Morel, Blavout, Goguet, Brevet, de Saint-Martin, Perdriau, Chaudruc, Ranjard, Admyrauld, Audouin, Boudet, Garesché, A. Giraudeau, J. Bonneau, de Richemond et Demissy, Paillet et Meynardie, Veyssière et bien d'autres qui ont pu échapper à nos recherches, parmi ceux qui y ont envoyé des navires, ont laissé des descendants qui ne peuvent oublier les bons et les mauvais jours et qui doivent avoir à cœur de montrer leur fraternelle

union avec les Franco-canadiens, en la resserrant par des relations commerciales qui, si elles ne deviennent pas aussi importantes que jadis, n'en seront pas moins réelles et profitables aux deux pays.

Deux conditions avaient été mises par le gouvernement français à l'abandon définitif du Canada. Celle de garantir aux catholiques le libre exercice de leur culte et l'autre que les anciens sujets de la France auraient pendant dix-huit mois le droit de vendre leurs propriétés et de se transporter où bon leur semblerait, sans aucune gêne. Les nobles, les fonctionnaires et les marchands purent reprendre à ce moment le chemin de la France, mais les colons trop pauvres ne purent revenir : d'ailleurs attachés au sol par les liens de l'habitude et de la possession, ils prirent le parti de demeurer au Canada.

Les Canadiens devenus malgré eux sujets anglais opposèrent une inertie à tout commerce avec leurs vainqueurs. Repliés sur eux-mêmes ils s'adonnèrent presque exclusivement aux soins de l'agriculture, celle de toutes les professions qui permet le mieux l'isolement.

Pendant plusieurs années, ils furent soumis à l'arbitraire de la loi martiale. Le gouvernement fut divisé en plusieurs, afin d'isoler plus facilement les rameaux de la famille française dans l'Amérique du nord.

Nous, Français, nous ne devons pas oublier qu'après bien des efforts, les Canadiens-français ont recouvré le libre usage de la langue française, qui est sur le pied d'égalité avec la langue anglaise ; qu'ils ont acquis, dans une certaine mesure, des prérogatives qui sont l'apanage exclusif des peuples affranchis de tout protectorat. En effet, ils entretiennent, pour le règlement de nombreuses affaires, des rapports directs avec les puissances étrangères. Le Dominion possède même un drapeau à part, celui de la Grande-Bretagne, revêtu de la cocarde canadienne, qui en modifie l'aspect.

* * *

Comme il n'entre pas dans notre cadre d'écrire l'histoire du

Canada, le lecteur voudra bien nous permettre de passer à 1855, année marquée par la première exposition universelle organisée à Paris. Le Canada y envoya des échantillons variés de ses produits, qui lui valurent une place des plus honorables dans la distribution des récompenses. Un des commissaires délégués, M. J. C. Taché, membre du parlement canadien, publia à cette occasion une « *Esquisse sur le Canada* » qui ne contribua pas peu à réveiller en France les sympathies pour ce pays, en faisant connaître à l'ancienne mère-patrie, la persistance et la vivacité des sentiments entretenus à son égard par ces rejetons transportés sur les rives du Saint-Laurent.

A cette époque parut dans la rade de Québec, pour la première fois depuis la cession du Canada, une frégate française, la *Capricieuse*, commandée par M. de Belvèze. La présence des Français, écrivit MM. Turcotte et Chauveau, auteurs canadiens, fut un véritable événement. Les Français furent accueillis et fêtés avec enthousiasme, non comme des étrangers, mais comme des alliés, des frères. Le souvenir de la France se réveilla plus vivace que jamais et, depuis cette époque, les officiers et équipages des vaisseaux français qui fréquentent ces parages sont l'objet de sentiments d'affection qui ont bien leur réciprocité.

Un des résultats de la mission de M. de Belvèze fut l'établissement d'un consulat général de France au Canada et la modification du tarif douanier français pour l'introduction des bois et des navires canadiens.

Les relations devinrent plus nombreuses à partir de cette époque.

* * *

Le Canada, pays que l'Angleterre n'a jamais pu *anglifier*, ce qui fait toujours son ambition, est ouvert à tous : son gouvernement convie le vieux monde à venir y prendre place, son commerce grandit ; il ne tient qu'aux diverses nations à s'assurer pour l'avenir une part dans sa prépondérance.

Devons-nous rester indifférents à cet état de choses, et ne convient-il pas de témoigner à nos frères de l'ancienne Nouvelle-

France, par des relations suivies, la part que nous prenons au souvenir du passé, à la fidélité constante de ces descendants français et de leur attachement à la mère-patrie ?

Le commerce français semble avoir une tendance à s'éloigner des colonies anglaises dont la prospérité toujours croissante devrait cependant nous attirer. On croit généralement que le Royaume-Uni a dans ses propres colonies des privilèges considérables et exclusifs, quant à l'entrée des productions qu'il y importe. C'est une erreur ! Le rôle de l'Angleterre se réduit à un protectorat si platonique que les droits de douane sont perçus sur les produits qui viennent de la métropole, comme sur n'importe quelle autre marchandise étrangère.

Nous pouvons donc commercer avec les colonies anglaises aussi bien que l'Angleterre elle-même, et avec le Canada mieux encore qu'avec aucune autre, puisque là les obstacles que l'on pourrait objecter à l'égard des autres colonies n'existent pas pour nous. Nous pouvons y correspondre dans notre propre langue et nous y trouvons près de la moitié de la population de la même origine que nous, désireuse d'entrer en relations directes avec leur ancienne mère-patrie.

Le produit français est très apprécié au Canada. L'on peut être certain que notre réputation industrielle n'y a pas diminué. Nous serions donc vraiment coupables, si nous ne prenions des mesures propres à développer ces sentiments. Nous devons même concentrer tous nos efforts pour nous implanter solidement au Canada. Le moment paraît opportun, à nous de ne pas le laisser échapper.

* * *

Nous n'avons pas entre la France et le Canada de relations directes, une ligne de navigation, et les importations et exportations transitent par l'Angleterre, la Belgique ou l'Allemagne et passent par l'intermédiaire de maisons étrangères au grand détriment de l'extension de nos rapports et de notre commerce avec le Dominion. C'est là, nous le reconnaissons, une grande infério-

rité sur les puissances voisines, mais si le projet d'une ligne de navigation Franco-canadienne réussit nous n'aurons plus à considérer cette infériorité. Les Canadiens qui viennent en France, et ils sont nombreux, passent actuellement par les lignes anglaises, faute d'une ligne directe avec la France, ce qui ne sera plus à craindre, avec le projet en élaboration.

Bornons-nous ici à appeler l'attention des personnes qui sont à la tête de ce service, sur notre nouveau port en eau profonde de la Pallice, et qu'à l'exemple de nos voisins au-delà du Rhin ils établissent, de Québec à la Pallice, un service comme celui qui existe entre Montréal et Brême.

Assurément, il pourra s'écouler quelque temps avant que cette ligne fasse de gros bénéfices, mais il semble qu'elle deviendra aussi productive que celle de nos rivaux. La question primordiale est d'arriver à diminuer le prix du transport en supprimant les ruptures de charge. A l'aide de cette combinaison nous pourrons compter sur des débouchés pour les verreries, les bonneteries, les lainages, les porcelaines, les soieries, les toiles des départements voisins, sans parler des autres marchandises telles que les vins et eaux-de-vie des Charentes.

* * *

Le territoire canadien offre de grandes ressources. Le sol est riche en métaux de toute sorte. Les schistes cristallins y sont abondants et contiennent des masses de minerais de fer, spécialement de fer oxidulé. De magnifiques gisements de fer magnétique ont été découverts depuis quelques années ; on a reconnu l'existence de mines de cuivre et on a constaté celle de filons de plomb, de zinc, de cobalt, de nickel, de manganèse, de titanium et de mercure.

L'or se rencontre un peu partout, enfin de grandes mines d'argent sont en exploitation.

Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles du Canada. Le sol se prête admirablement à la culture du froment et de toutes sortes de céréales.

Les arbres les plus communs sont : le chêne, l'érable, le noyer, le charme, le mérisier, le frêne, le pin, le sapin, le châtaignier, le cèdre, le peuplier, etc.

Les expéditions de blé et de farine vont tous les ans en augmentant.

* * *

Au point de vue politique, la Confédération, ou pour nous servir du nom officiel la « Puissance du Canada » en anglais *Dominion of Canada*, se compose de plusieurs provinces.

Le gouvernement fédéral a sa capitale à Ottawa.

La métropole britannique, qui n'exerce plus guère vis-à-vis du Canada qu'une suzeraineté nominale, est représentée par un gouverneur général qui représente la Couronne.

Chaque province possède un gouverneur particulier qui exerce un pouvoir souverain et indépendant.

A la tête de chaque province est un lieutenant-gouverneur exerçant le pouvoir exécutif, de concert avec un conseil des ministres.

* * *

La population du Canada, au dénombrement de 1881, s'élevait à 4,324,810 âmes. Sur ce nombre, on peut compter près de deux millions Canadiens-français, dernière épave de notre prépondérance.

C'est dans le Bas-Canada, devenu la province de Québec, qu'est le principal centre et le plus solide boulevard de cette nationalité, sœur de la nôtre. Au recensement de 1881, cette province comptait 1,358,469 habitants, dont 1,073,820 se réclamaient de l'origine française.

Le recensement de 1889 accuse pour cette province une population de 1,532,924 habitants, dont 1,240,154 Franco-canadiens.

* * *

Quand on se rappelle que les deux millions de Canadiens-français d'aujourd'hui descendent tous ou presque tous de ces dix mille colons Aunisiens, Saintongeais, Poitevins, Bretons, Percherons, Normands, transportés sur les côtes de l'Amérique ; quand on a vu avec quelle fermeté et quelle habileté ils ont maintenu contre la politique astucieuse et violente du gouvernement anglais, leurs franchises, leurs institutions héréditaires et ont enfin reconquis leur autonomie, on ne peut qu'admirer une si merveilleuse force d'expansion et de résistance : il n'y a aucune raison de penser que l'avenir ne répondra pas aux promesses du passé et aux espérances du présent.

* * *

Le commerce direct de la France avec le Canada n'est aujourd'hui qu'une bagatelle, il ne dépasse pas une quinzaine de millions de francs sur un chiffre total de un milliard. N'y a t-il pas là quelque chose d'humiliant. Un vigoureux effort de nos armateurs, de nos commerçants et de nos industriels serait donc nécessaire pour ouvrir à la France un marché dont on est loin encore de soupçonner toute la valeur. La question vaut la peine qu'on s'y arrête, nous allons chercher à l'étudier à l'aide des documents statistiques publiés par l'administration des douanes d'Ottawa et arrêtés au 30 juin 1892.

* * *

Il résulte des statistiques du commerce extérieur du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1892, que le mouvement des échanges avec l'étranger s'est élevé au cours de cette dernière année fiscale à la somme de 1,267,189,575 fr., le dollar pris comme unité, coûtant 5 fr. 25.

Le tableau suivant permet de se rendre compte des réceptions et des envois qui ont produit ce total et d'établir un parallèle entre l'année expirée et celles précédentes.

	Importations. Dollars.	Exportations. Dollars.	Totaux. Dollars.
1890...	121,858,241	96,749,149	218,607,390
1891.	119,967,638	98,417,296	218,384,934
1892.....	127,406,068	113,963,375	241,369,443

Ainsi que le démontre cet aperçu, la situation du Canada s'est sensiblement améliorée en 1892, bien que l'entrée en vigueur du bill Mac-Kinley ait été contemporaine du début de cet exercice. A vrai dire, si les nouveaux tarifs américains ont eu pour résultat un ralentissement des transactions réciproques des deux pays voisins, ils ont aussi, par contre, contribué au développement des échanges du Dominion avec d'autres peuples. Les agriculteurs canadiens ont pris le parti de solliciter la clientèle européenne : que l'orientation économique de la République américaine se modifie ou qu'elle se perpétue, en tout état de cause, le développement des échanges du Canada paraît assuré.

Ces considérations méritent d'autant plus d'être signalées que des négociations commerciales sont pendantes entre la France et le Canada. Nos négociants trouveront le terrain préparé pour l'extension de leurs opérations, dès que l'arrangement dont il s'agit sera entré dans la pratique. Il n'est pas douteux que si, depuis quelques années, nous avons perdu le rang que nous occupions sur ce marché, cela est dû en grande partie aux modifications du tarif canadien qui a apporté des aggravations au régime des vins et des marchandises de luxe dont nos nationaux se sont fait un monopole. Du jour où des adoucissements transactionnels auront supprimé l'antinomie, il n'est pas douteux que la province de Québec, dont la population ne peut oublier son origine française, se rapprochera de nous, et que nous récupérerons, sans de grands efforts, la place que nous a momentanément enlevée la concurrence allemande.

EXPORTATIONS.

Ventes canadiennes.

Un rapprochement entre les trois dernières années permettra de constater la progression du mouvement des exportations :

	1890. Dollars.	1891. Dollars.	1892. Dollars.
Mines	5,126,131	5,977,736	6,143,168
Pêcheries	8,524,508	9,896,533	9,944,110
Forêts	27,289,264	25,865,868	23,633,675
Animaux	26,630,672	27,248,266	30,063,777
Produits agricoles	17,245,575	18,320,152	30,817,406
Produits manufacturés	6,388,064	6,985,461	7,740,855
Divers	5,544,935	4,123,280	5,620,384
	96,749,149	98,417,296	113,963,375

Mines.

En 1892, les exportations d'amiante se sont élevées à 514,412 dollars, celles de nickel à 617,639 dollars, celles de phosphates à 380,462 dollars.

L'amiante, qui est actuellement entrée dans la consommation courante, en raison de ses applications industrielles, n'est que rarement expédiée en droiture aux ports français. La même observation s'applique aux phosphates, au nickel et au mica dont les gisements fort nombreux au Canada commencent à être avantageusement connus. Il serait à souhaiter que les maisons de commerce françaises puissent se soustraire aux exigences des intermédiaires de Londres.

Pêcheries.

Malgré la surveillance exercée par les bâtiments de guerre anglais et américains dans la mer de Behring, les chasseurs de phoques sont parvenus à tuer cette année près de 45,000 de ces animaux. Aussi l'exportation des animaux marins s'est-elle élevée à 1,115,968 dollars. La morue figure pour 3,399,129 dollars, en augmentation de 280,000 dollars sur l'exercice précédent. Le homard figure pour 1,658,467 dollars, le hareng saumuré et fumé pour 430,000 dollars, le maquereau pour 742,000 dollars.

Forêts.

La surtaxe d'entrepôt que subissent à leur entrée en France les bois canadiens préjudicie de la façon la plus sérieuse à la réception

de ce produit. Le jour où nous aurons des arrivages directs du Canada, l'introduction pourra acquérir quelque importance.

Les principales expéditions de bois se sont élevées à : madriers de pin, 2,432,000 dollars ; madriers épinette, 4,603,000 dollars ; planches, 8,353,000 dollars ; pin, 1,574,000 dollars.

Pendant l'exercice 1890-91, il n'est entré en France que pour 128,135 dollars de bois du Canada, consistant en tilleul, épinette, bouts de madriers, madriers et planches, douves, bouleau.

Animaux.

Les exportations de chevaux prennent une extension qui mérite d'être signalée. Les pur-sang de l'Alberta sont recherchés. Quant aux bêtes à cornes, les expéditions en sont considérables. Il est à supposer que les éleveurs canadiens imiteront un jour l'usage Sud-Américain et Australien, et substitueront aux animaux sur pied les carcasses conservées dans des appareils frigorifiques.

La valeur des exportations s'est élevée : pour les chevaux, à 1,485,000 dollars ; pour les bœufs, à 7,750,000 dollars ; pour les moutons, à 1,429,000 dollars.

Les fromages ont suivi une progression notable. En 1880, la valeur de ceux expédiés s'élevait à 3,893,000 dollars, et, en 1892, elle s'est élevée à 12,554,000 dollars.

Les fourrures préparées ou non préparées se sont élevées à 482,000 dollars. Cet article a perdu depuis longtemps le chemin de la France.

Produits agricoles.

Les foins du Canada sont très recherchés, ainsi que le blé. Les expéditions ont atteint les valeurs suivantes : blé, 12,057,000 dollars ; pois, 3,266,000 dollars ; avoine, 2,250,000 dollars ; orge, 2,613,000 dollars ; pommes, 1,445,000 dollars ; foin, 800,000 dollars.

Produits manufacturés.

L'article qui sort des manufactures de la province de Québec est généralement destiné à la Chine, où il se rend par le chemin

de fer du Pacifique et par les paquebots appartenant à cette compagnie, lesquels relient Vancouver à Hong-Kong.

Récapitulation des exportations en France.

Pendant l'exercice 1891-92, il n'est entré en France venant du Canada que pour 367,539 dollars, qui se décomposent comme il suit :

Des mines	22,547 dollars
Des pêcheries	134,944 —
Des forêts	185,970 —
Des animaux	1,030 —
Des produits agricoles	890 —
Des produits manufacturés	22,158 —
Total égal	367,539 dollars.

IMPORTATIONS.

Les importations des trois derniers exercices se décomposent comme il suit :

	1890 Dollars.	1891. Dollars.	1892. Dollars.
Mines	5,160,279	5,792,801	6,228,173
Pêcheries	501,078	773,963	701,497
Forêts	1,197,567	1,766,242	1,094,635
Animaux	4,907,375	4,878,204	5,254,342
Produits agricoles	3,419,469	3,502,234	10,496,979
Produits manufacturés	12,506,897	13,835,370	13,156,570
Effets imposables	77,106,286	74,536,036	69,260,737
Divers	17,059,290	14,882,788	21,213,135
	121,858,241	119,967,638	127,406,068

L'importation des produits manufacturés subit un temps d'arrêt. Ce sont les aggravations du tarif canadien à l'égard des Etats-Unis qui ont ralenti les achats. Les envois d'Europe ont augmenté au lieu de diminuer pendant cet exercice.

Pour que l'intérêt de cet aperçu fut complet, il conviendrait d'indiquer la part contributive de chaque pays dans les transactions auxquelles a donné lieu le commerce de la puissance. Mais pour ne pas allonger ce travail, je me bornerai à indiquer en

dollars la part qui revient à la France, à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à l'Allemagne pour les principales ventes des trois dernières années.

	1890.	1891.	1892.
Livres.			
France	69,137	67,879	46,613
Angleterre	253,352	257,402	224,097
Etats-Unis	362,299	271,477	418,762
Brosses.			
France	30,517	35,690	228,730
Angleterre	19,473	22,735	18,654
Etats-Unis	34,900	29,382	35,973
Allemagne	12,355	20,929	20,730
Pâtes alimentaires.			
France	4,304	9,056	2,430
Angleterre	370	723	742
Etats-Unis	3,453	9,056	4,466
Boutons.			
France	14,767	15,527	21,033
Angleterre	107,463	90,229	112,586
Etats-Unis	79,933	105,464	106,171
Allemagne	»	»	41,898
Fleurs artificielles.			
France	15,872	14,794	20,592
Angleterre	122,340	150,225	168,863
Etats-Unis	19,170	22,049	14,751
Allemagne	5,988	4,000	5,039
Plumes.			
France	2,534	3,608	3,184
Angleterre	44,837	55,537	35,984
Etats-Unis	595	790	1,009
Allemagne	75	986	1,971
Dentelles.			
France	37,851	32,533	39,235
Angleterre	572,083	463,164	475,252
Etats-Unis	24,433	18,302	22,329
Allemagne	28,844	19,056	23,087
Jouets.			
France	10,372	15,384	11,639
Angleterre	21,375	18,398	15,644
Etats-Unis	62,486	54,575	64,369
Allemagne	77,212	67,645	75,951

Sardines en boîtes.

	1890.	1891.	1892.
France	27,223	27,345	16,830
Angleterre	38,411	33,273	41,147
Etats-Unis	4,034	1,507	3,484
Pruneaux.			
France	8,508	4,223	1,201
Angleterre	69,663	1,693	3,396
Etats-Unis	50,581	59,881	45,041
Gants.			
France	62,833	92,051	111,116
Angleterre	439,628	397,312	370,120
Etats-Unis	42,307	36,246	43,539
Allemagne	100,903	112,340	145,113
Cotons.			
France	4,979	3,294	7,483
Angleterre	1,568,172	1,486,445	1,260,820
Etats-Unis	156,040	164,002	234,320
Allemagne	11,780	9,645	10,610
Glycérine.			
France	6,159	12,856	6,665
Angleterre	10,056	20,200	19,996
Etats-Unis	15,777	10,745	7,289
Allemagne	15,941	10,130	14,945
Drogues.			
France	6,758	5,073	12,530
Angleterre	170,420	143,419	182,687
Eats-Unis	217,738	219,164	146,299
Allemagne	17,751	18,730	16,615
Porcelaine.			
France	7,975	13,354	36,202
Angleterre	64,368	60,594	68,595
Etats-Unis	11,622	14,059	17,574
Allemagne	81,130	66,803	83,800
Articles de fantaisie.			
France	4,195	4,326	2,905
Angleterre	25,350	18,804	16,689
Etats-Unis	19,586	34,620	19,678
Allemagne	20,000	2,746	576
Noix.			
France	27,619	29,619	10,600
Angleterre	16,664	7,433	7,200
Etats-Unis	168,975	37,864	21,300

Bijouterie.

	1890.	1891.	1892.
France	7,822	5,081	6,649
Angleterre	109,936	68,485	46,706
Etats-Unis	319,133	273,039	227,742
Allemagne	6,751	3,189	5,581

Chapeaux.

France	12,337	11,543	11,695
Angleterre	726,138	833,752	827,844
Etats-Unis	417,138	439,244	371,300

Huiles.

France	10,748	6,677	14,478
Angleterre	11,558	9,186	6,465
Etats-Unis	11,830	10,274	9,431

Fromages.

France	1,286	1,407	1,774
Angleterre	4,287	4,200	3,419
Etats-Unis	1,188,000	894,960	917,925

Semences.

France	21,412	7,379	6,915
Angleterre	17,458	11,453	13,133
Etats-Unis	143,588	236,549	406,063
Allemagne	1,060	1,352	3,143

Soieries.

France	155,035	96,589	75,221
Angleterre	2,306,139	2,076,898	1,683,000
Etat-Unis	134,975	117,867	130,000
Allemagne	129,461	92,981	99,200

Rubans.

France	64,803	16,703	12,359
Angleterre	529,463	529,000	375,488
Etats-Unis	7,382	7,131	9,567
Allemagne	30,344	30,000	2,420

Eaux-de-vie.

France	349,910	337,000	355,979
Angleterre	111,533	120,546	55,283
Etats-Unis	30,128	51,286	2,057

Vins mousseux.

France	139,104	154,118	107,914
Angleterre	18,281	22,591	51,000
Etats-Unis	7,436	2,500	5,800

Vins non mousseux.

	1890.	1891.	1892.
France	113,007	128,404	127,339
Angleterre	57,400	46,118	49,420
Etats-Unis	19,308	25,577	20,705
Allemagne	5,759	7,772	16,000
Tartre brut.			
France	19,159	26,515	39,788
Etats-Unis	20,384	49,418	58,158
Tableaux.			
France	136,549	9,056	2,290
Angleterre	106,874	109,359	5,760
Etats-Unis	665,971	85,953	35,465
Vêtements en laine.			
France	356,587	274,684	243,626
Angleterre	8,426,587	6,364,912	8,180,000
Etats-Unis	88,313	67,182	88,000
Allemagne	310,046	322,604	428,000

Assurément le désavantage que signalent les documents officiels au sujet de notre commerce général avec le Canada est quelque peu atténué par cette considération que la plupart de nos expéditions ne figurent pas à notre actif, parce qu'elles ont pris la direction d'un port de l'Angleterre ou de celui d'Anvers : mais il n'en est pas moins vrai que les causes de notre infériorité subsistent quoique complexes. Aussi convient-il d'y remédier.

Au Canada, là peut-être plus qu'ailleurs, les marques de fabriques nouvelles ne trouvent que difficilement leur placement, d'où il suit que nos négociants doivent circonscrire leurs premières opérations à des envois d'échantillons ; cette règle n'est presque jamais observée dans la pratique, il arrive fréquemment que des commissionnaires établis à Montréal ou à Québec reçoivent avis de l'envoi de véritables stocks de marchandises à titre d'essai.

Les placiers forcés de vendre finissent par céder la marchandise à vil prix, d'où mévente des meilleures marques.

Le correctif en vue de remédier à cet inconvénient est le recours à l'emploi de commis-voyageurs. Ce procédé s'impose d'autant plus qu'il existe à Montréal une bande noire qui se fait envoyer

d'Europe des marchandises dont les infortunés expéditeurs ne retrouvent les traces qu'en s'adressant aux tribunaux.

En somme, les expéditions de la France pour le Canada ont été de 2,402,634 dollars et les expéditions du Canada pour la France de 367,539 dollars. Ensemble 2,770,173 dollars pour l'exercice 1891-92.

* * *

De ces relevés officiels il nous faut conclure que la France n'occupe pas le rang auquel elle a droit de prétendre. Le champ est suffisamment vaste pour que nous y prenions une part plus large, tâchons par nos efforts de ne pas voir ce marché nous être complètement fermé par nos concurrents.

Nous devons d'autant plus nous attacher à accaparer le marché canadien que la France d'Europe doit être fière des Français d'Amérique, qui ont conservé l'amour de la patrie d'origine. Les Rochelais, en particulier, ne peuvent oublier ce que fut cette belle colonie avant la domination anglaise et que bien des leurs ont fait souche dans ce vaste pays. C'est donc avec des frères qu'il s'agit de renouer des opérations interrompues par des circonstances fatales ; le terrain est préparé, aux négociants et industriels d'en profiter.

Ces pages étaient écrites, quand la Chambre de Commerce de la Rochelle fit ses préparatifs pour recevoir M. Chapleau, Lieutenant-Gouverneur de Québec, et M. Hector Fabre, Commissaire-Général du Canada, en France, dans le but de montrer à ces représentants du Canada combien les souvenirs du passé sont encore vivaces à la Rochelle et afin qu'ils puissent faire savoir

aux Canadiens-français que nous les regardons comme les descendants de ces hardis pionniers, qui ont réussi, au milieu des plus grandes difficultés, le plus bel essai de colonisation que la France ait jamais tenté ; que nous conservons toujours le souvenir des bons rapports qui existaient jadis et que nous verrions avec plaisir reprendre avec eux des relations non moins solides qu'autrefois et profitables aux deux pays.

M. d'Orbigny, Président de la Chambre de Commerce de la Rochelle, dans son toast au dîner offert le 3 juillet 1893 à ces Messieurs, tout en exprimant les regrets du commerce de l'absence du Lieutenant-Gouverneur de Québec, l'honorable M. Chapleau, retenu à Paris par le mauvais état de sa santé, disait encore : « qu'un service soit créé entre le Canada et la Rochelle, » comme celui qui existe entre Montréal et Brême, et on pourra » compter, avec le temps, sur un succès égal à celui de nos » rivaux. »

M. Le Beuf, Président du Conseil d'administration de la compagnie de navigation Franco-canadienne, a répondu à ce passage du discours de M. d'Orbigny dans les termes suivants :

Je suis heureux d'annoncer que le désir exprimé par M. le Président de la Chambre de Commerce de la Rochelle est un fait accompli. La compagnie de navigation à vapeur Franco-canadienne est créée : elle a choisi la Pallice, port de la Rochelle, comme port d'escale ; les paquebots partant de Rouen, où ils auront embarqué les produits de l'industrie parisienne et des manufactures du nord, viendront à la Pallice pour y recevoir les produits de toute la région dont ce port deviendra le centre d'exportation.

Au reste, il était impossible qu'une ligne se créant pour le Canada laissât la Rochelle en dehors de son itinéraire. Tout le monde sait que ce port a entretenu, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les relations les plus importantes et les plus suivies avec le Canada ; c'est à peine si j'ose dire, en présence de votre savant Secrétaire-Archiviste, pour lequel le passé commercial de la Rochelle n'a pas de secrets, que la deuxième compagnie coloniale créée par Richelieu pour exploiter la Nouvelle-France a été fondée par lui alors qu'il assiégeait la Rochelle, en 1628. C'est à cette seconde compagnie que revient l'honneur d'avoir développé les établissements rudimentaires de Champlain.

Le premier navire de la Franco-canadienne quittant le port de la Pallice-Rochelle en route pour le Canada et labourant l'Océan avec sa quille, tracera un

large sillon qui sera comme un nouveau trait d'union entre la France et son ancienne colonie.

Je souhaite vivement que les relations entre le Canada et la région rochelaise se développent rapidement et il faut rendre ici justice à la Chambre de Commerce de la Rochelle, qui, avec une énergie et une intelligence remarquables, a su doter cette ville d'un port en eau profonde, appelant à lui les plus grands navires et présentant, sans conteste, l'outil maritime le plus perfectionné de la côte occidentale de France.

La Franco-canadienne sera heureuse de contribuer à la prospérité commerciale de la Rochelle et elle remercie la Chambre de Commerce de l'accueil sympathique et encourageant fait à ses représentants.

C'est donc un fait accompli ! Le port de la Pallice-Rochelle va devenir le point d'escale des paquebots de la compagnie Franco-canadienne, point d'où ils se dirigeront vers le Canada. Par ce moyen, la Rochelle peut avoir la prétention de reprendre une partie de l'importance qu'elle avait jadis, alors qu'elle était le grand entrepôt des denrées coloniales, des grains, des bois, des fourrures, des sels, des sucres, en un mot de toutes les matières importées ou exportées à cette époque.

Les facilités que vont donner les paquebots de la compagnie Franco-canadienne vont nous rapprocher de nos frères du Canada et nous permettre de renouer la chaîne des traditions du passé ; mais il nous faut compter sur le concours des négociants et industriels, non seulement de la Rochelle, mais de toutes les contrées avoisinantes, qui ont intérêt à développer et à étendre les relations de la France vers l'Amérique septentrionale, ne fut-ce qu'en souvenir de notre première colonie, l'ancienne Nouvelle-France.

EMILE GARNAULT.